

**Secteurs d'information sur les sols**

# Table des matières

<b>TITRE IX</b> .....	<b>1</b>
<b>SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS</b> .....	<b>1</b>
I. LES SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS.....	3
II. LES SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS À PARIS.....	3
II.1- ARRÊTÉ PRÉFECTORAL.....	3
II.2- PLAN DE SITUATION DES SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS À PARIS.....	5
II.3- LISTE PAR ARRONDISSEMENT DES SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS DÉNOMMÉS PAR LEUR IDENTIFIANT ET LEUR NOM D'USAGE.....	6

## I. LES SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS

Les secteurs d'information sur les sols (SIS) comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.

La création, la modification ou la suppression de SIS est menée conformément aux dispositions des articles R.125-42 à R.125-47 du code de l'environnement. Le Préfet instaure et révisé la liste des SIS en fonction des données dont il dispose, notamment celles communiquées par le maire ou le propriétaire du terrain. Les arrêtés de création, de modification ou de suppression de SIS sont publiés au recueil des actes administratifs du département.

Les SIS sont reportés par l'État dans un système d'information géographique diffusé sur le site internet [www.georisques.fr](http://www.georisques.fr) avec la liste départementale et communale desdits secteurs, qui permet d'accéder à une fiche détaillée des données justifiant l'instauration de chacun d'entre eux.

### Effets des SIS

Le certificat d'urbanisme indique si le terrain est situé sur un secteur d'information sur les sols.

Lorsqu'un tel terrain fait l'objet d'un contrat de vente ou de location :

- Le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire en lui communiquant les informations rendues publiques par l'État sans préjudice des obligations d'information sur les risques majeurs et sur les installations classées pour la protection de l'environnement qui ont été exploitées sur le terrain. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.
- À défaut, l'acquéreur ou le locataire peut demander la résolution du contrat ou des réparations dans les deux ans suivant la découverte d'une pollution rendant impropre la destination du terrain. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

Lorsqu'un tel terrain fait l'objet d'un projet soumis à permis de construire ou d'aménager un lotissement :

- Le dossier joint à la demande de permis comprend une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant la réalisation d'une étude des sols et sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement.
- L'attestation n'est pas requise lorsque la construction est projetée dans un lotissement autorisé au vu d'une telle attestation. De même, elle n'est pas requise lorsque le permis d'aménager est demandé par une personne ayant qualité pour bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique, dès lors que l'opération de lotissement a donné lieu à la publication d'une déclaration d'utilité publique (DUP).
- Cette attestation est établie selon le modèle annexé à l'arrêté ministériel du 19 décembre 2018 par un bureau d'études certifié conformément audit arrêté. La liste de ces bureaux d'étude est disponible sur le site <https://www.lne.fr/certification-sites-sols-pollues>.

## II. LES SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS À PARIS

Un premier ensemble de SIS a été délimité sur le territoire de Paris par l'arrêté préfectoral n°75-2020-01-13-001 publié le 13 janvier 2020 (cf. chapitre II.1. Il comprend trente-sept SIS et concerne quatorze arrondissements selon la répartition suivante : un secteur dans les 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>, deux secteurs dans les 10<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>, trois secteurs dans les 11<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup>, cinq secteurs dans le 13<sup>ème</sup>, huit secteurs dans le 19<sup>ème</sup> et un secteur constitué de plusieurs îlots situés dans les 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements (cf. carte d'ensemble figurant au chapitre II.2).

Lesdits secteurs sont listés par arrondissement au chapitre II.3 avec le report des informations figurant dans les fiches détaillées de SIS publiées sur le site [www.georisques.fr](http://www.georisques.fr) à la date dudit arrêté (adresse, caractéristiques et état technique du secteur accompagné le cas échéant d'observations, référence aux inventaires, périmètre et parcelle-s cadastrale-s correspondant).

### Guide de lecture

L'adresse figurant dans la fiche descriptive de certains SIS publiée sur le site [www.georisques.fr](http://www.georisques.fr) ne correspondant pas au terrain d'assiette du périmètre figuré sur la cartographie dynamique consultable sur le même site, l'adresse des secteurs concernés est complétée sur la liste des SIS figurant au II.3 ci-après (« Esso SAF-ES Yersin », « Hôpital Broussais », « La Charbonnière », « Entrepôt Macdonald », « Ancienne usine à gaz de la Villette »...);  
Le SIS « Halte garderie et crèche collective municipale Malte Brun » est listé sous l'identifiant 75SIS05382 dans ledit arrêté, et publié sous l'identifiant 75SIS05380 sur le site [www.georisques.fr](http://www.georisques.fr) ;  
Le SIS « Société Commerciale Automobile », situé dans le 11<sup>ème</sup>, est listé à la suite du SIS « Total Relais Principal Italie » dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement à l'article 1 dudit arrêté ;  
Le SIS « Site de l'ancienne société Combépine », situé dans le 15<sup>ème</sup> comme listé dans ledit arrêté, figure dans le 16<sup>ème</sup> à l'adresse de la fiche descriptive dudit secteur publiée sur le site [www.georisques.fr](http://www.georisques.fr)

## II.1- ARRÊTÉ PRÉFECTORAL



PREFET DE PARIS

Arrêté préfectoral n° 75-2020-01-13-001

LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47,

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS),

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS,

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 24/12/2019 proposant la création de SIS sur la commune de Paris,

Vu l'avis émis par le maire de Paris,

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols par courriers des 08/07/2019 et 22/07/2019,

Vu les observations du public recueillies entre le 08/07/2019 et 08/09/2019,

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition de la Préfète, Secrétaire Générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

ARRÊTE :

### ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés :

- 75SIS03559 GSTS Qualité Or PARIS – 75003
- 75SIS03551 AAS Carburants PARIS – 75004
- 75SIS03478 Avia Raspail PARIS – 75007
- 75SIS03529 Esso Saint-Martin PARIS – 75010
- 75SIS05646 Société franco-belge de Radiothérapie PARIS – 75010
- 75SIS03636 Galvano Force Industrie PARIS – 75011
- 75SIS03642 ERDF PARIS – 75011
- 75SIS05050 Oil France Soult PARIS – 75012
- 75SIS05073 Total Relais Principal Italie PARIS – 75013
- 75SIS05452 Société Commerciale Automobile PARIS – 75013
- 75SIS05424 Total Relais Austerlitz PARIS – 75013
- 75SIS05429 Esso SAF-ES Yersin PARIS – 75013
- 75SIS05432 Esso SAF Porte d'Ivry Paris – 75013
- 75SIS05542 Total Relais d'Ivry côte A PARIS – 75013
- 75SIS05044 Garage Horizon PARIS – 75014
- 75SIS05082 Hôpital Broussais PARIS - 75014
- 75SIS05358 Société des Pétroles Shell station Alésia PARIS – 75014
- 75SIS05366 Citroën PARIS – 75015
- 75SIS05554 Hôpital Saint-Michel Saint-Vincent PARIS – 75015
- 75SIS05666 Site de l'ancienne société Combépine PARIS – 75015
- 75SIS05660 Société Klinghoffer PARIS - 75016
- 75SIS03594 Les Garages Modernes de Paris PARIS – 75017
- 75SIS03599 DELEK France PARIS – 75017
- 75SIS05111 SARL Courcelles Automobiles PARIS – 75017
- 75SIS05103 SARL Electricité Auto Radio PARIS – 75018
- 75SIS05357 Renault Championnet Total relais Championnet PARIS – 75018
- 75SIS03563 CPCU Chaufferie de Villette PARIS – 75019
- 75SIS03565 Decorelec PARIS – 75019
- 75SIS05523 SARL ENI FRANCE Station-service AGIP PARIS – 75019
- 75SIS05457 BP Porte de la Villette PARIS – 75019
- 75SIS05550 La Charbonnière PARIS – 75019
- 75SIS05558 Entrepôt Macdonald PARIS – 75019
- 75SIS05560 Ancienne usine à gaz de la Villette PARIS – 75019
- 75SIS05400 Halte garderie et crèche collective municipale Henri Ribière PARIS – 75019
- 75SIS05463 Crèche collective Rouen PARIS - 75019
- 75SIS03611 Metallium PARIS – 75020
- 75SIS05382 Halte garderie et crèche collective Malte Brun PARIS - 75020

#### ARTICLE 2 – URBANISME

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

Les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexés au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune de Paris.

#### ARTICLE 3 – NOTIFICATION ET PUBLICITÉ

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié à la Maire de la Ville de Paris.

Il est affiché pendant un mois au siège de la mairie.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de Paris.

#### ARTICLE 4 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

#### ARTICLE 5 – APPLICATION

La Préfète, Secrétaire Générale de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, la Maire de Paris et le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie de la région Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

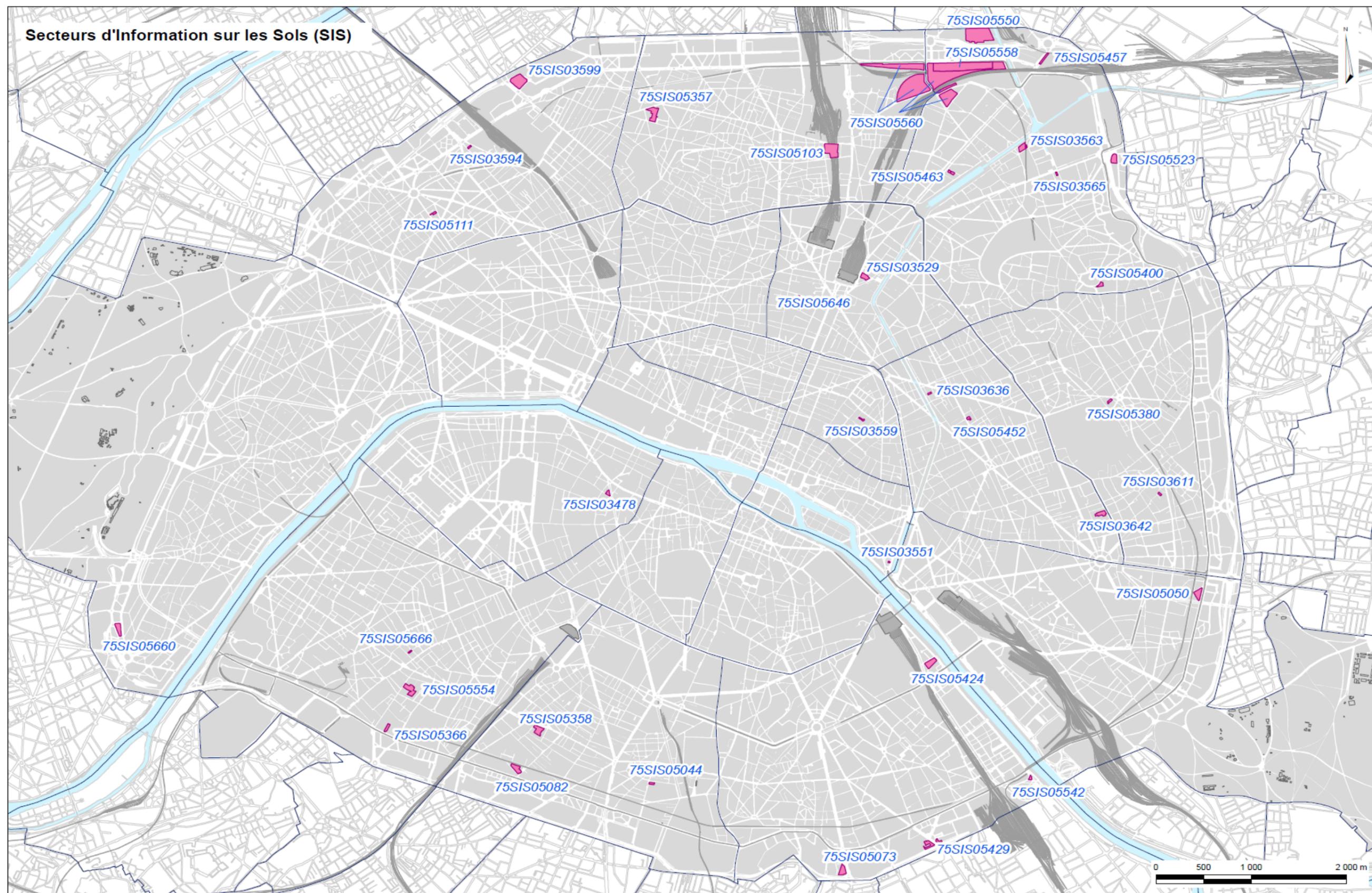
Fait à Paris, le 13 JAN. 2020

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,  
préfet de Paris et par délégation,  
la préfète, secrétaire générale de la préfecture



Magali CHARBONNEAU

## II.2- PLAN DE SITUATION DES SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS À PARIS



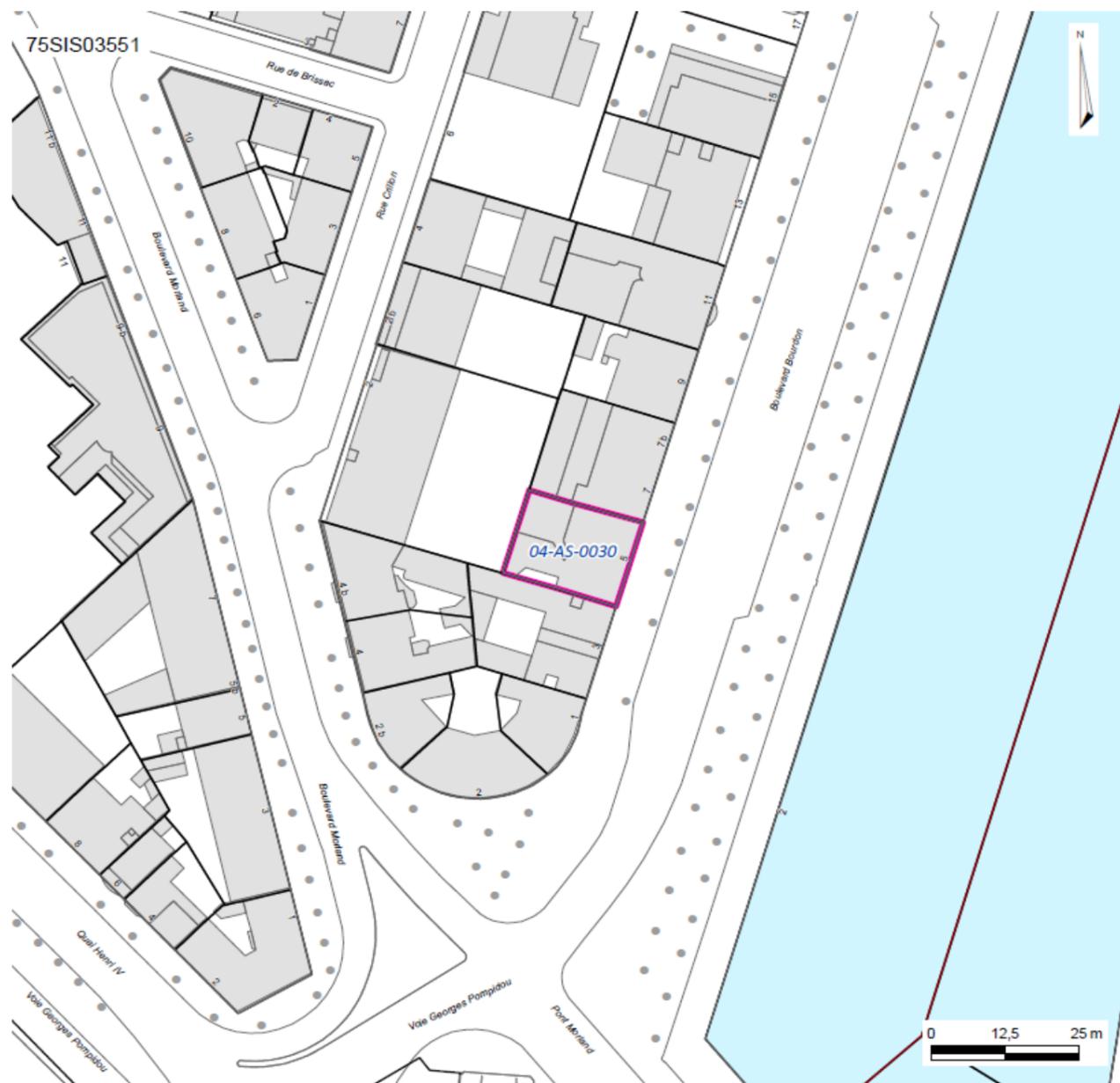


**4<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT (suite)****75SIS03551 « STATION SERVICE AAS CARBURANTS » (suite)**

La réhabilitation du site est actée depuis le 17 juin 2015.

État technique : Site évalué (IEM « interprétation de l'état des milieux » et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté.

Références aux inventaires : Site BASIAS IDF7503526.

**7<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT****75SIS03478 « STATION-SERVICE AVIA RASPAIL »**

Adresse du SIS : 6-10 boulevard Raspail

Localisation : 6-10, boulevard Raspail/60-68, rue de Grenelle

**Caractéristiques du SIS**

La SARL GALA exploitait à cette adresse une installation de distribution de carburants, classée sous le régime de déclaration contrôlée sous la rubrique n° 1435-3 (DC). La société a notifié sa cessation d'activité le 30 août 2013 pour une cessation effective le 30 novembre 2013.

Les diagnostics de sols réalisés entre mai 2013 et avril 2014 ont mis en évidence la présence d'hydrocarbures totaux (HCT), de benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes (BTEX) dans les sols et un impact en HCT et BTEX dans les gaz du sol.

Les justificatifs d'élimination des sablons ont été fournis. Toutefois un impact résiduel en HCT et en BTEX réside dans les gaz du sol sous la dalle béton du sous-sol. L'actualisation de l'analyse des risques résiduels (ARR) en avril 2014 conclut à la compatibilité de l'état du site avec l'usage futur (commerce). La réhabilitation du site est actée depuis le 28 octobre 2015.



(...)



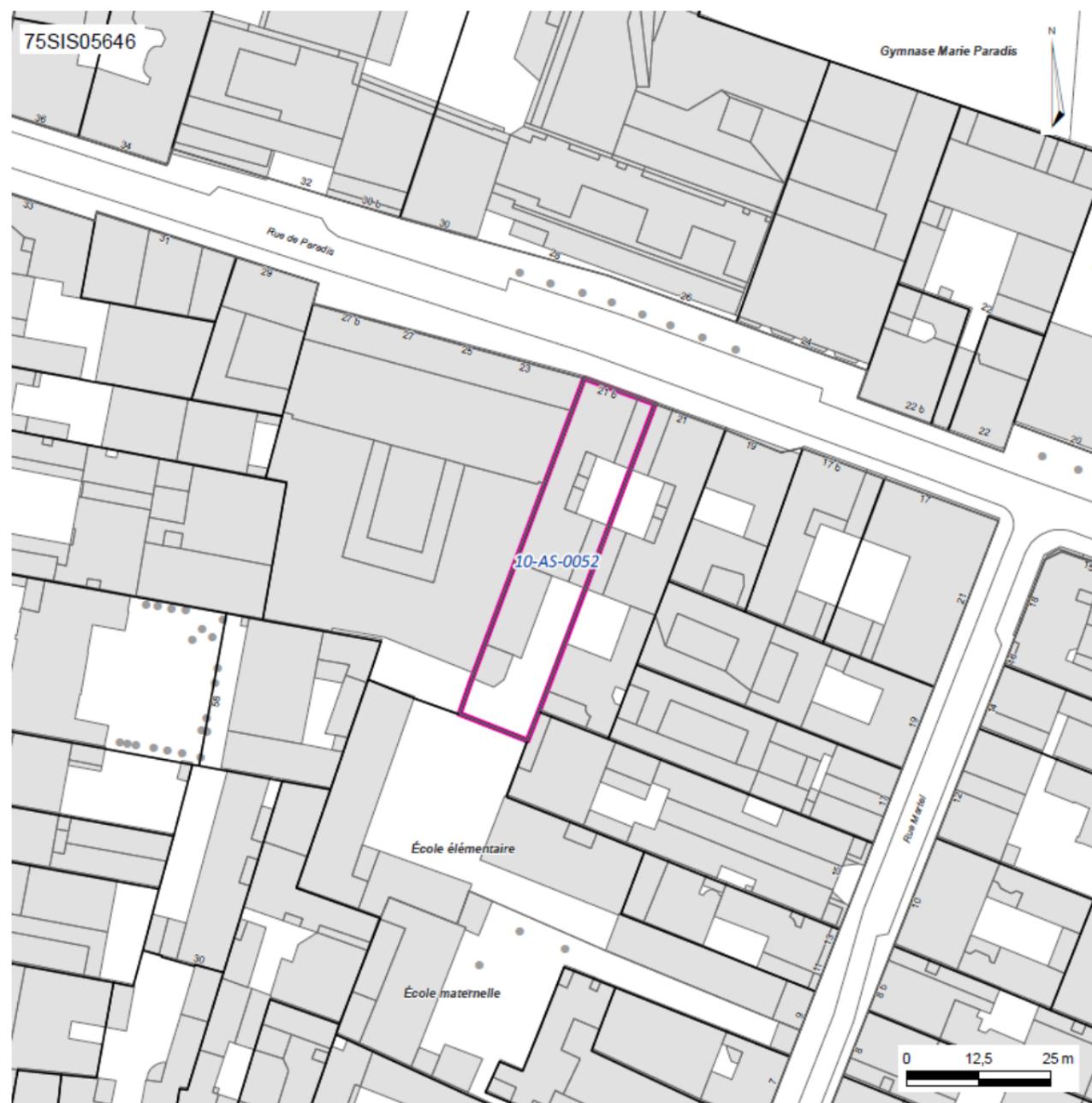
**10<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT (suite)**

75SIS05646 « SOCIÉTÉ FRANCO-BELGE DE RADIUMTHÉRAPIE (SFBR) » (suite)

Observations

Dans le cadre d'une démarche de prévention, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a proposé à plusieurs reprises en 2015 et 2016 au syndic de l'immeuble la réalisation d'un diagnostic radiologique pris en charge par l'État à l'ensemble de l'immeuble sis 21 bis, rue de Paradis, à Paris 10<sup>ème</sup>. Le syndic a indiqué à l'ASN le 9 novembre 2015 avoir alerté les copropriétaires, sans que ceux-ci n'aient souhaité la réalisation d'un diagnostic, hormis quelques occupants et le propriétaire d'un local, pour lesquels des diagnostics radiologiques ont pu être effectués les 19 juin et 27 novembre 2015. Sans autorisation d'accès aux parties communes, aucun diagnostic n'a pu être réalisé dans ces dernières.

Références aux inventaires : Néant.

Commentaire sur la sélection

L'ASN a recommandé en 2015 et 2016 au syndic d'étendre les derniers diagnostics radiologiques effectués dans des appartements et locaux en 2015 au reste de l'immeuble et notamment aux parties communes pour lesquelles il conviendrait de s'assurer que de la pollution labile n'avait pas été dispersée. En tout état de cause, l'ASN recommande que tout travail opéré à proximité ou au droit de la canalisation d'eaux usées, et de manière générale, dans tous les locaux concernés par une pollution radiologique, doit être réalisé sous assistance radiologique, de manière à ce que les dispositions en matière de radioprotection des travailleurs, du public (notamment vis-à-vis des occupants de l'immeuble) et de l'environnement soient prises et que les déchets puissent être évacués dans des filières dédiées.

Documents : Courrier de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) au syndic du 26 avril 2016.

**11<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT**

75SIS03636 « GALVANO FORCE INDUSTRIE »

Adresse du SIS : 66, rue de la Folie-Méricourt

Localisation : 66, rue de la Folie-Méricourt

Caractéristiques du SIS

La société GALVANO FORCE INDUSTRIE (GFI) a exploité à cette adresse un atelier de traitement de surface classé sous le régime de l'autorisation sous la rubrique n° 2565-2-a (A). La société a cessé son activité et a été placée en liquidation judiciaire à la fin de l'année 1999.

Un diagnostic de pollution partiel a été réalisé en 2001 et a mis en évidence :

- une pollution du sol, des dalles de plancher et des murs par des métaux (nickel, plomb, cuivre, cadmium, chrome), des cyanures libres, des hydrocarbures (HC) et des composés organiques volatils (COV) ;
- une contamination de la nappe par du nickel et du chrome total.

Suite à ce diagnostic un protocole de démolition et de réhabilitation a été établi le 4 janvier 2002.

Une étude des risques sanitaires (EDR) réalisée le 13 février 2004 conclut à un risque acceptable pour les futurs habitants de l'immeuble et les riverains.

Le site a été racheté par un promoteur, qui a réalisé des travaux d'excavation début 2005.

La nouvelle étude des risques sanitaires (EDR) réalisée en septembre 2005, en tenant compte de la pollution résiduelle, conclut que les risques sont admissibles pour le projet d'immeuble d'habitation envisagé sur le site et pour les sites avoisinants.

La préfecture de police a demandé au propriétaire de garder en mémoire l'historique du site et de respecter les prescriptions particulières d'utilisation des sols et du sous-sol afin d'assurer la pérennité de l'usage du site dans le temps.

État technique : Site évalué (IEM « interprétation de l'état des milieux » et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté.

Observations : Dispositions à appliquer pour assurer la pérennité et l'usage du site dans le temps :

- toute pratique culturale destinée à la consommation humaine ou animale est interdite ;
- les puits de forages autres que ceux destinés à la surveillance des eaux et des sols est interdite.

Références aux inventaires : Site BASIAS IDF753017.

(...)

## Secteurs d'information sur les sols

### 11<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT (suite)

#### 75SIS03636 « GALVANO FORCE INDUSTRIE » (suite)



#### 75SIS03642 « ERDF »

Adresse du SIS : 63-65, boulevard de Charonne

Localisation : 61-65T, boulevard de Charonne

#### Caractéristiques du SIS

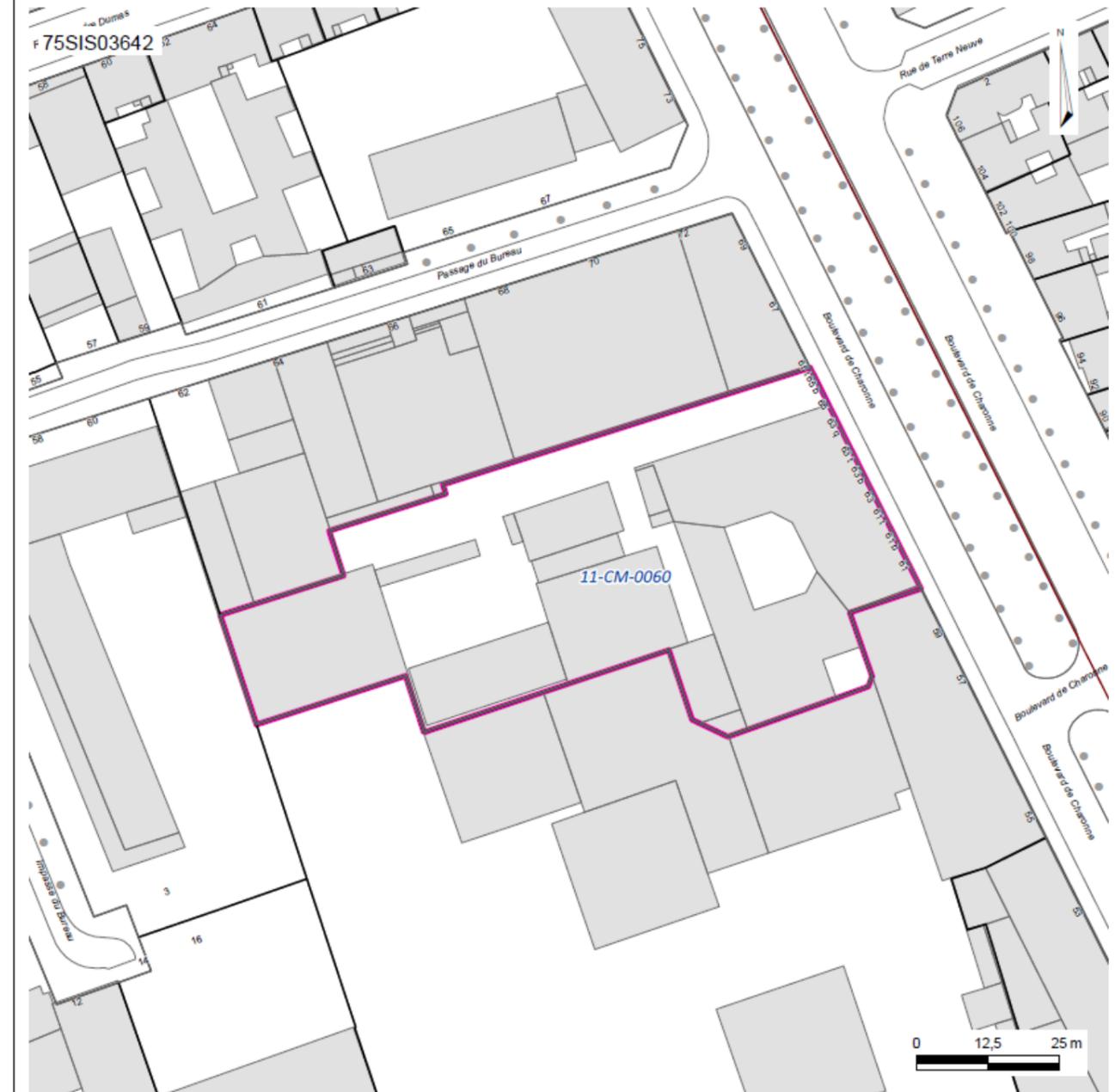
La société ERDF exploitait à cette adresse plusieurs installations classées : une distribution de carburant pour véhicule léger (VL) et une pour poids lourd (PL), un transformateur PCB, une fontaine à solvants ainsi qu'une charge d'accumulateurs. Le site abritait également une cuve de carburants. La société ERDF a déclaré la cessation d'exploitation des installations classées le 18 novembre 2005 pour une cessation effective le 31 décembre 2007.

Un premier diagnostic de sols a été transmis en mai 2009. Puis ERDF a communiqué le rapport du 17 décembre 2012 relatif aux travaux d'excavation des terres polluées, réalisés après démolition du site. L'examen des bords et fond de fouilles a mis en évidence une pollution résiduelle très faible en hydrocarbures totaux dans la zone de l'ancien garage et près du mur du fond du site (maxi 150 mg/kg).

Le bureau d'études chargé du suivi de la remise en état du site, a justifié, par courrier du 16 juillet 2015, l'absence de sortie de la pollution du site. Ce bureau d'études atteste, par courrier électronique du 4 novembre 2015, que les travaux d'excavation et de traitement des polluants de type hydrocarbures ont permis la remise en état du site pour un usage comparable à la période antérieure à celle de la dernière activité d'ERDF.

La préfecture de police a acté la réhabilitation du site auprès de l'exploitant par courrier du 20 janvier 2016.

Le site abrite dorénavant des immeubles d'habitation, une maison médicale, un centre d'hébergement pour personnes handicapées, des espaces verts.



(...)

**11<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT (suite)**

75SIS03642 « ERDF » (suite)

État technique : Site évalué (IEM « interprétation de l'état des milieux » et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté.

Références aux inventaires : Site BASIAS IDF7504167.

**75SIS05452 « SOCIÉTÉ COMMERCIALE AUTOMOBILE »**

Adresse du SIS : 58-60, avenue Parmentier

Localisation : 58-60, rue Parmentier

Caractéristiques du SIS

La SOCIÉTÉ COMMERCIALE AUTOMOBILE a exploité une installation de distribution de carburants et un atelier d'entretien de véhicule à moteur. Ces installations sont respectivement classées sous les rubriques n° 1434-1-b et n° 2930-1-b soumises au régime de la déclaration (D). La cessation d'exploitation de la station-service est déclarée le 11 octobre 2016 et le récépissé de cessation d'activité a été délivré le 19 avril 2012.

Un diagnostic environnemental des sols a été réalisé en juin 2016 par la réalisation de 14 sondages entre 2 m et 5 m de profondeur. Les résultats du diagnostic mettent en évidence des concentrations en hydrocarbures totaux et des teneurs en métaux (zinc, cuivre, plomb) imputables aux remblais.

Des travaux de dépollution ont été réalisés entre juin et août 2016 avec la neutralisation et l'extraction des cuves de carburants et d'huiles usagées ainsi que des tuyauteries.

Des investigations supplémentaires se sont déroulées en septembre et octobre 2016. Les résultats révèlent une trace non significative en hydrocarbures ainsi que des teneurs modérées, dans les gaz du sol, en hydrocarbures aliphatiques, en hydrocarbures aromatiques, en toluène, en éthylbenzène, en xylènes. Les prélèvements d'air ambiant signalent des dépassements des limites de quantification du laboratoire en hydrocarbures aromatiques et en BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes). Ces teneurs restent inférieures aux valeurs moyennes d'exposition professionnelle de l'INRS.

Une analyse des risques résiduels (ARR), transmise en octobre 2016, conclut que le risque sanitaire est considéré comme acceptable pour les employés du site.

L'état du site est compatible avec un usage comparable à celui de la dernière période d'exploitation des installations.

État technique : Site évalué (IEM « interprétation de l'état des milieux » et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté.

Références aux inventaires : Sites BASIAS IDF7503949 et IDF7502135.

**12<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENT****75SIS05050 « OIL FRANCE SOULT »**

Adresse du SIS : 127, boulevard Soult

Localisation : 117-133, boulevard Soult/18, rue du Gabon/16-30, rue Montera

Caractéristiques du SIS

La société OIL FRANCE a exploité sur le site une station service, classée sous le régime de la déclaration contrôlée sous les rubriques n° 1432-2-b (DC) et n° 1434-1-b (DC), jusqu'au 20 janvier 2010. Le récépissé de cessation d'activité est délivré le 28 mai 2010.

Un diagnostic de sol est réalisé en 2009 suivi d'un second en 2014. Les diagnostics, réalisés à proximité des cuves de carburants, montrent une pollution en BTEX (benzène, toluène, éthylène, xylènes) et HCT (hydrocarbures totaux) comprise entre 7,5 m et 8 m de profondeur. Aucune trace de polluant n'a été identifiée sous les îlots de pompes et sous les déshuileurs.

Le site a été mis en sécurité par la neutralisation des cuves en novembre 2014 et la désinstallation des pompes de carburants à la fermeture du site. Compte-tenu de la profondeur à laquelle la pollution est localisée (contamination directe impossible), de la non exploitation de la nappe souterraine et de l'usage actuel du site (station de lavage de véhicules), le site est considéré comme compatible avec un usage comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation.

État technique : Site traité avec risque résiduel acceptable (ARR).

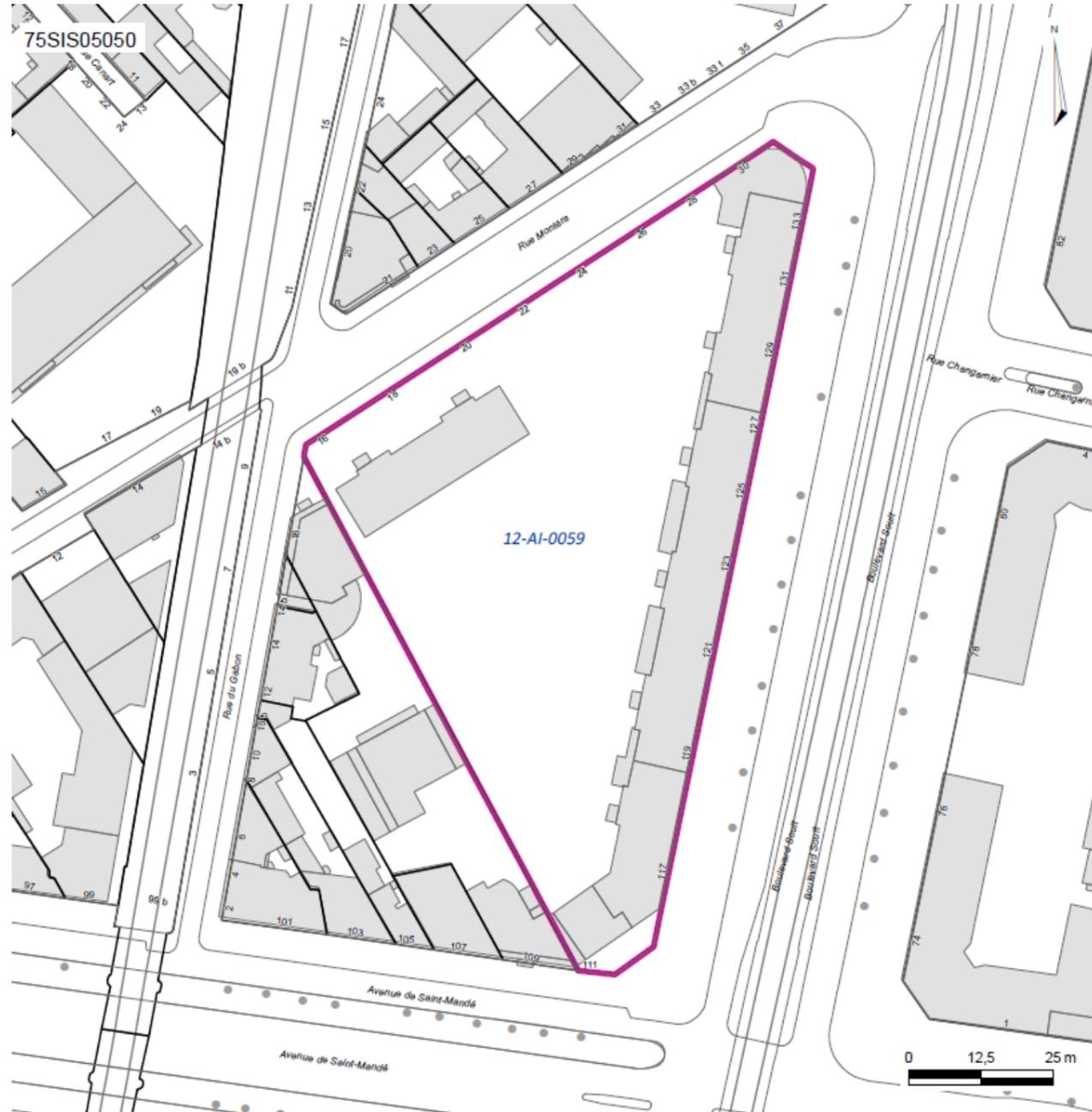
Références aux inventaires : Établissement 74-6149 (Base S3IC) et site BASIAS IDF7503625.

(...)

## Secteurs d'information sur les sols

### 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT (suite)

75SIS05050 « OIL FRANCE SOULT » (suite)



### 13<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENT

75SIS05073 « TOTAL RELAIS PRINCIPAL ITALIE »

Adresse du SIS : 18, avenue de la Porte d'Italie

Localisation : 18-20, avenue de la Porte d'Italie/1-1B, rue du Docteur Bourneville/2, voie DI/13

Caractéristiques du SIS

La société TOTAL exerçait une activité de distribution de liquide inflammable jusqu'en 1969. A partir de cette date jusqu'en octobre 2013 TOTAL déclare une activité de station-service. L'installation était classée sous le régime de

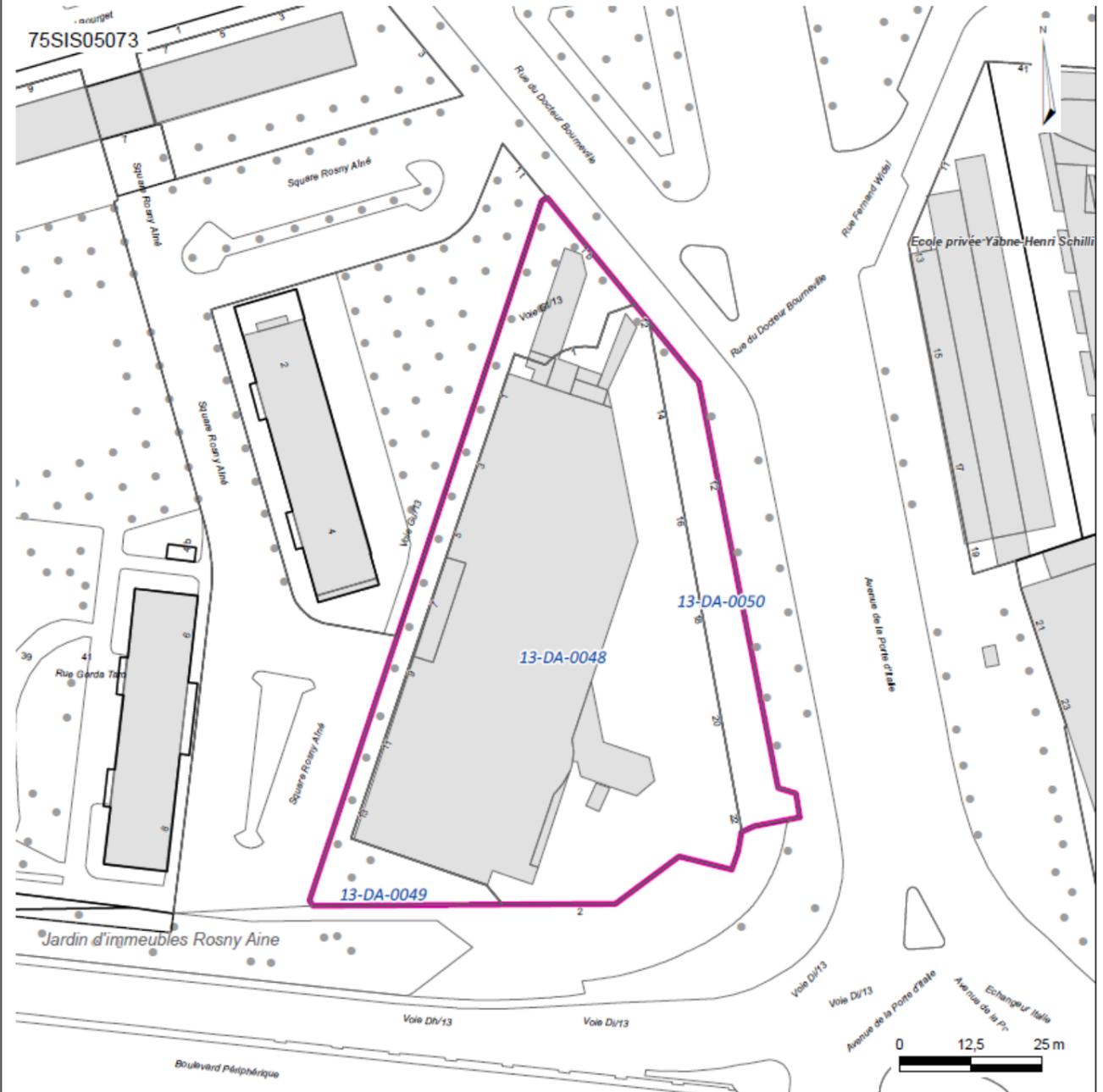
l'enregistrement (E) et de la déclaration contrôlée (DC). La cessation d'exploitation de la station-service est déclarée par TOTAL le 11 juillet 2013. Le récépissé de cessation d'activité est délivré le 30 novembre 2015.

Plusieurs diagnostics de sol ont été réalisés à partir de 2013. Ils révèlent une pollution en hydrocarbures dans les sols et dans les eaux souterraines.

Deux campagnes de dépollution sont menées entre novembre 2013 et juin 2014. Elles comprennent le démantèlement des installations et l'excavation des terres polluées.

Une pollution résiduelle en hydrocarbures dans le sol et les eaux souterraines est constatée après dépollution.

Les analyses de risques résiduels (ARR) menées concluent à la compatibilité de l'état du site avec les usages prévus (bureaux, commerces et hôtel avec ou sans sous-sol).



(...)

**13<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT (suite)**

75SIS05073 « TOTAL RELAIS PRINCIPAL ITALIE » (suite)

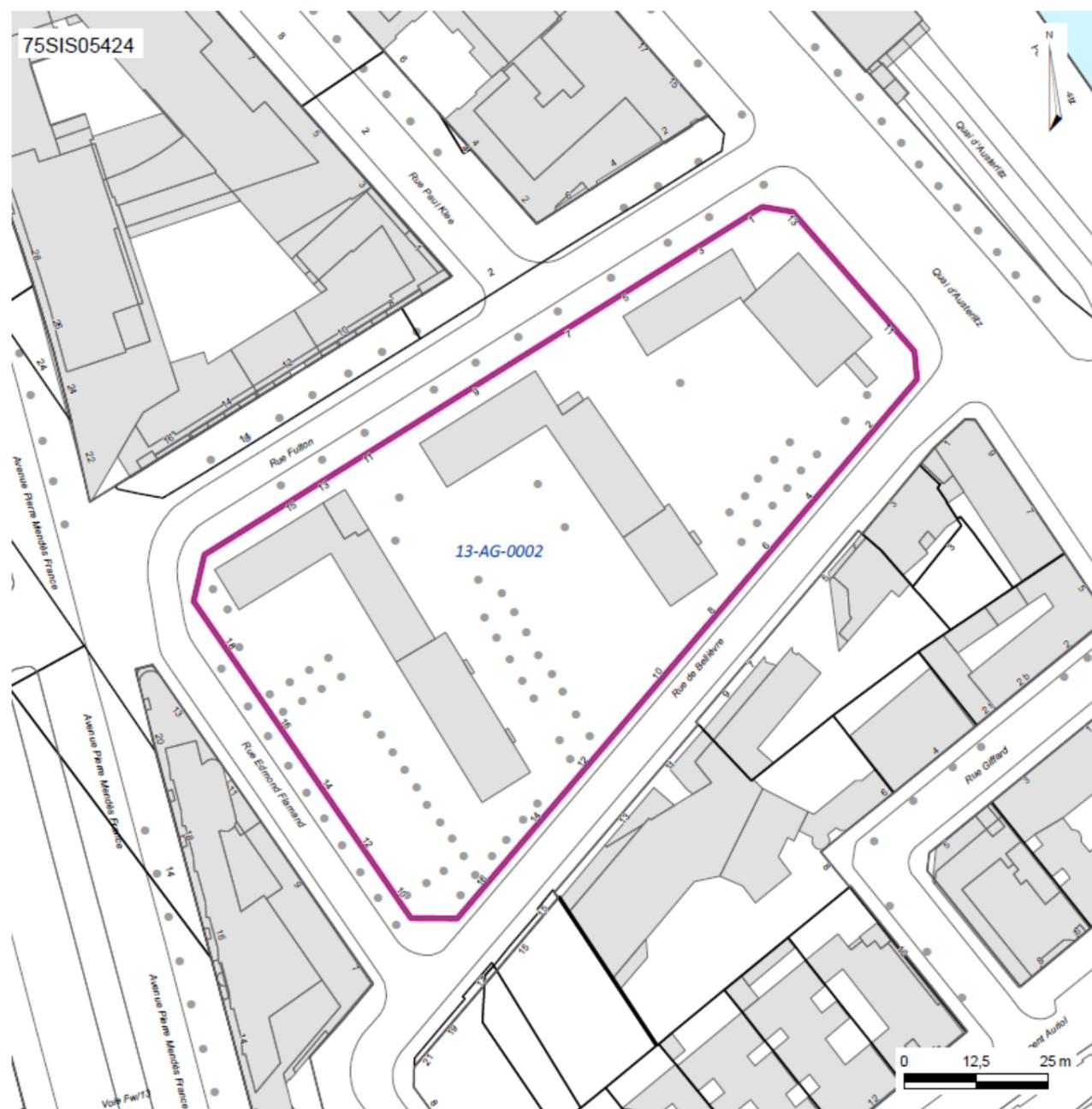
État technique : Site évalué (IEM « interprétation de l'état des milieux » et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté.

Référence aux inventaires : Établissement 74-4127 (Base S3IC).

**75SIS05424 « TOTAL RELAIS D'AUSTERLITZ »**

Adresse du SIS : 13, quai d'Austerlitz

Localisation : 11-13, quai d'Austerlitz/2-6, rue de Bellière/10-18, rue Edmond Flamand/1-15, rue Fulton

Caractéristiques du SIS

La société TOTAL a exercé, de mai 1988 à janvier 2012, une activité de distribution de liquides inflammables classée sous le régime de la déclaration sous la rubrique n° 1434-1-b (D). Cette activité a été reclassée en février 2011 sous le régime de la déclaration contrôlée (DC) sous la rubrique n° 1435 avec le bénéfice de l'antériorité. La déclaration de cessation d'exploitation des installations de la station-service a été effectuée le 20 janvier 2012 et le récépissé de cessation d'activité a été délivré le 15 janvier 2015.

Des diagnostics de sol, réalisés entre mai 2010 et 2013, signalent des impacts en hydrocarbures et BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes) à proximité d'une cuve et dans les eaux souterraines. Un suivi de la qualité des eaux souterraines a été débuté en juillet 2010 à l'aide de 3 piézomètres. En juillet 2013, des travaux de dépollution ont été menés : retrait de deux séparateurs d'hydrocarbures, nettoyage-dégazage et évacuation de trois cuves, excavation de terres et remblaiement.

Les diagnostics post dépollution montrent un impact résiduel en hydrocarbures et xylènes en fond de fouille, des traces en hydrocarbures et en BTEX dans les eaux souterraines et un impact résiduel dans les gaz de sol en hydrocarbures, en éthylbenzène et en xylènes.

Une analyse des risques résiduels (ARR) réalisée par SERPOL est communiquée en septembre 2014. Le calcul des risques a montré que l'état de la qualité des milieux au droit de l'ancienne station-service est considéré comme compatible avec un usage comparable à celui de la dernière période d'activité.

État technique : Site évalué (IEM « interprétation de l'état des milieux » et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté.

Références aux inventaires : Établissement 65-15927 (Base S3IC) et site BASIAS IDF7503934.

**75SIS05429 « ESSO SAF ES YERSIN »**

Adresse du SIS : 1/3, place du Docteur Yersin

Localisation : 5-13, avenue de la Porte-d'Ivry

Caractéristiques du SIS

La société ESSO S.A.F a exploité une station soumise au régime de la déclaration et classée sous les rubriques n° 1432-2-b et n° 1434-1-b (D). La cessation d'exploitation de la station-service est déclarée le 9 juin 2008 et le récépissé de cessation d'activité a été délivré le 19 avril 2012. La cessation d'exploitation des installations est effective en 2008.

Un diagnostic environnemental des sols a été réalisé en janvier 2008 par la réalisation de huit sondages entre 1 m et 7,5 m de profondeur. Les résultats du diagnostic mettent en évidence des concentrations en hydrocarbures totaux significatives, des teneurs en BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes) inférieures ou de l'ordre du seuil de quantification, des traces de HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et des teneurs en plomb inférieures ou de l'ordre du seuil de quantification.

Des travaux de démantèlement et excavation ont été réalisés entre novembre 2008 et janvier 2009. Les structures aériennes, leurs fondations ainsi que l'ensemble des installations pétrolières enterrées (réservoir, canalisation) ont été démantelés. Les terres impactées ont été excavées, jusqu'à obtenir des concentrations inférieures aux seuils d'intervention, à l'exception de deux échantillons. Au droit de l'emplacement des cuves extraites et au niveau de l'ancienne piste de distribution une dalle de propreté de béton a été mise en place.

Une analyse des risques résiduels (ARR) a été transmise en février 2009 concluant à des risques sanitaires admissibles pour des enfants et des adultes fréquentant la voie piétonne, le plan de gestion réalisé sur ce site est donc compatible avec l'usage futur envisagé (construction d'un immeuble de bureaux et voie piétonne).

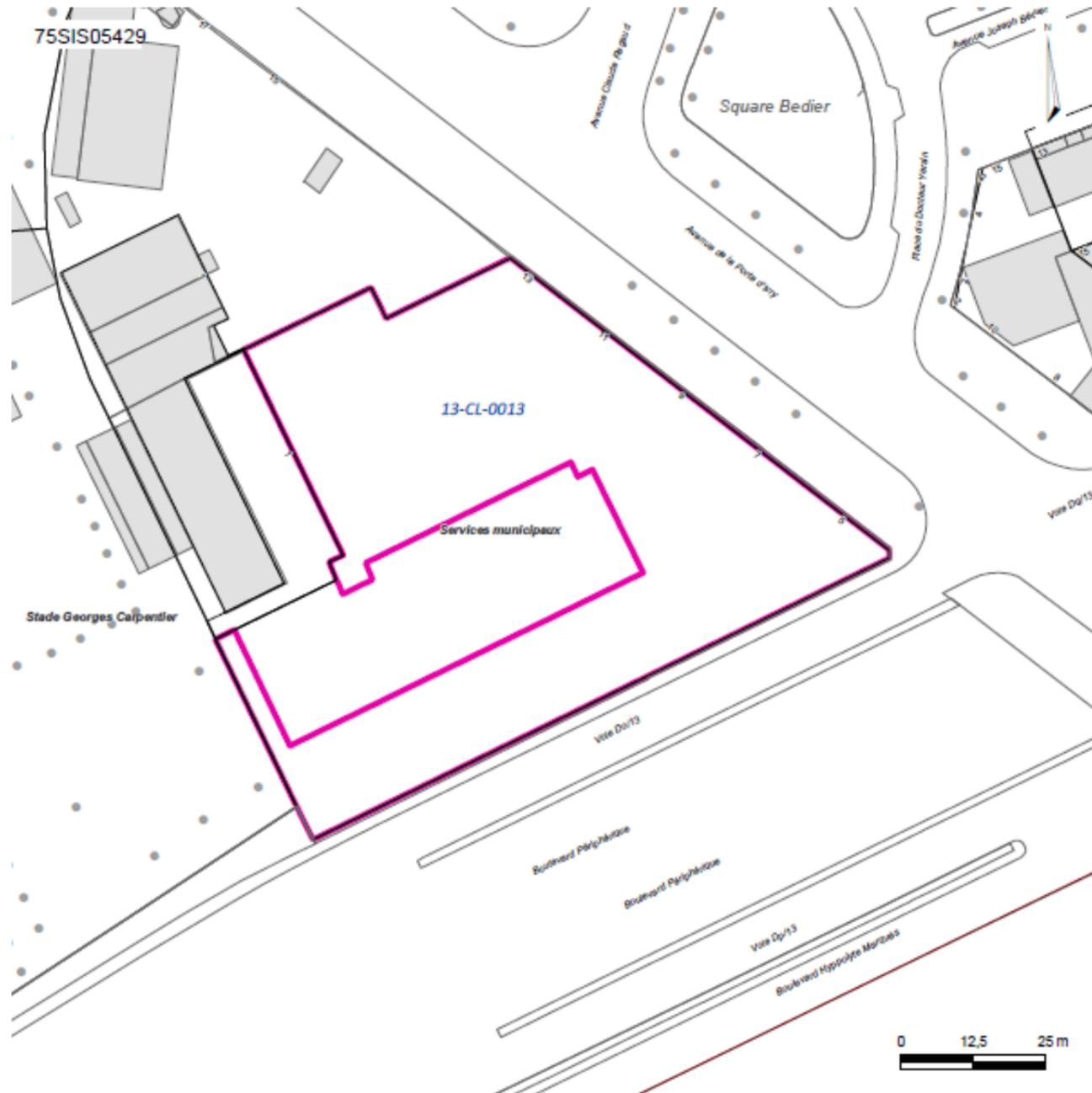
État technique : Site évalué (IEM « interprétation de l'état des milieux » et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté.

(...)

**13<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT (suite)**

75SIS05429 « ESSO SAF ES YERSIN » (suite)

Références aux inventaires : Établissement 74-8595 (Base S3IC), et site BASIAS IDF7504499.



**75SIS05432 « ESSO SAF PORTE D'IVRY »**

Adresse du SIS : 2/4 place du Docteur Yersin

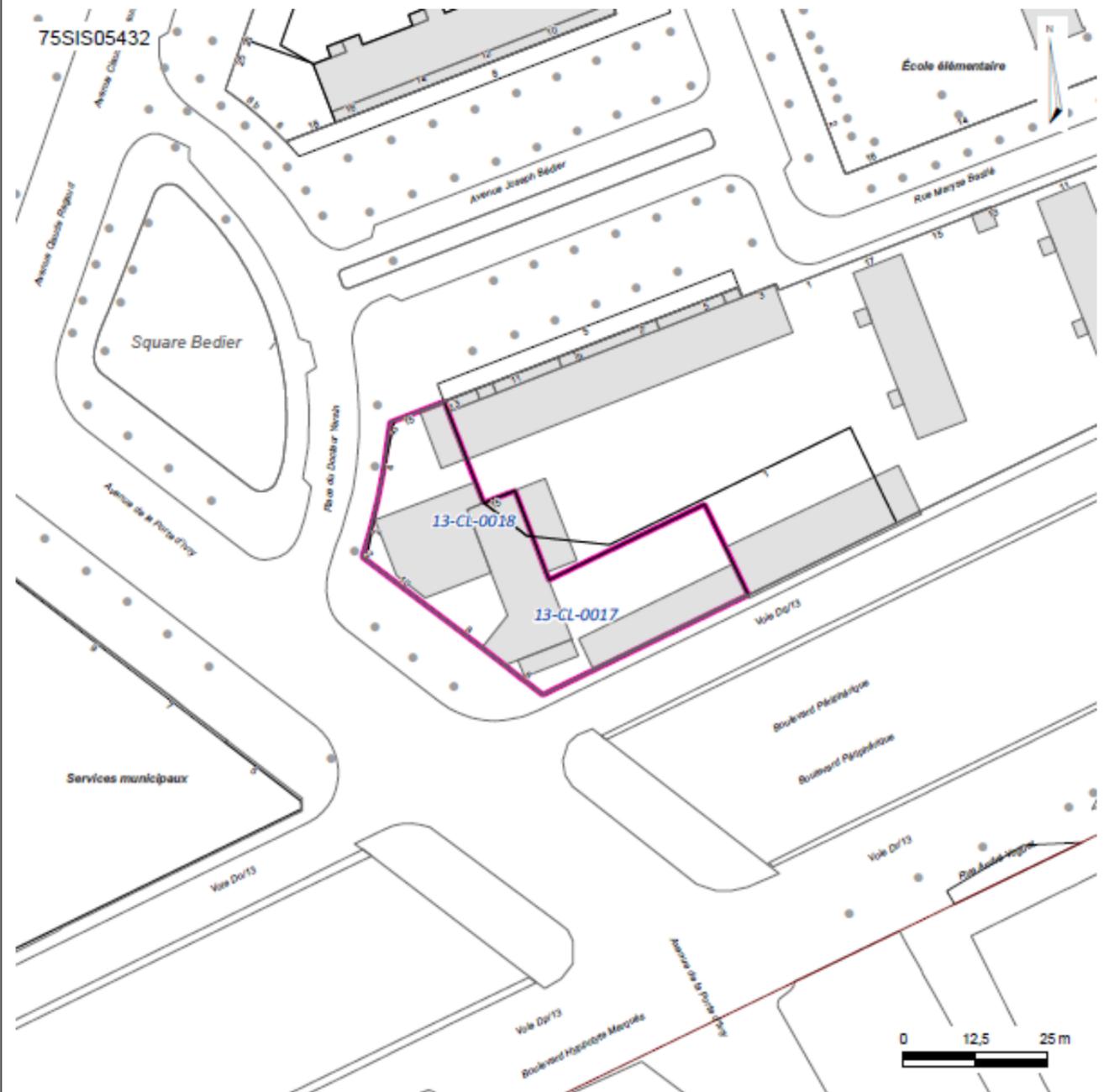
Localisation : 6-10, avenue de la Porte-d'Ivry/2-4, place du Docteur Yersin/15, avenue Joseph Bédier

Caractéristiques du SIS

La société ESSO S.A.F a exploité une station soumise aux régimes de la déclaration (D) et de la déclaration contrôlée (DC) et classée sous les rubriques n° 1432-2-b et n° 1434-1-b. La cessation d'exploitation de la station-service est déclarée le 13 octobre 2011 et le récépissé de cessation d'activité a été délivré le 10 décembre 2012.

Un diagnostic de sol a été effectué entre le 9 et 12 décembre 2009 avec la réalisation de 6 sondages entre 4,5 m et 10,5 m de profondeur. Les résultats du diagnostic ne mettent en évidence aucune anomalie dans les sols.

Des travaux de dépollution sont réalisés de mars à septembre 2011, avec le démantèlement des équipements de surface, des cuves de stockage de carburants après dégazage et inertage à l'eau, des tuyauteries aériennes et enterrées, des séparateurs après leur vidange et leur nettoyage, des dépotages et manifold.



(...)

**13<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT (suite)****75SIS05432 « ESSO SAF PORTE D'IVRY » (suite)**

Des analyses ont été réalisées suite à ces travaux. Elles ont mis en évidence des concentrations résiduelles en hydrocarbures totaux, en toluène et en xylènes totaux.

Une analyse des risques résiduels (ARR), de septembre 2011, a conclu à des risques sanitaires admissibles pour les employés adultes à l'intérieur d'un bâtiment de type bureaux avec parc de stationnement en sous-sol.

État technique : Site évalué (IEM « interprétation de l'état des milieux » et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté.

Références aux inventaires : Établissement 74-8620 (Base S3IC) et site BASIAS IDF7504246.

**75SIS05542 « TOTAL RELAIS DU QUAI D'IVRY »**

Adresse du SIS : quai d'Ivry – 3, rue Jean-Baptiste Berlier

Localisation : rue Jean-Baptiste Berlier/quai d'Ivry (emprise partielle de voirie)

Caractéristiques du SIS

La société TOTAL a exploité, de 1989 à 2011, une station-service soumise au régime de la déclaration contrôlée (DC) et classée sous les rubriques n° 1432-2-b et n° 1434-1-b. La cessation d'exploitation de la station-service est déclarée le 15 septembre 2011 et le récépissé de cessation d'activité est délivré le 31 mars 2017.

Un suivi de la qualité des eaux souterraines a débuté en décembre 2008. Les campagnes de mesures n'ont pas mis en évidence d'impact significatif jusqu'en décembre 2011.

Un premier diagnostic de sol, réalisé en octobre 2011, a mis en évidence un impact en hydrocarbures totaux à proximité des installations potentiellement polluantes (cuves, aires de distribution, séparateurs d'hydrocarbures).

Les travaux de dépollution du site ont été menés de février 2012 à août 2016. Le démantèlement des installations a été effectué en février/mars 2012 et a été complété en juin/juillet 2014. L'excavation des terres polluées est réalisée ainsi que le pompage des eaux polluées.

Les résultats des campagnes de suivi des eaux souterraines et des gaz du sol menées en avril, juillet et août 2015 ont montré :

- pour les eaux souterraines, un impact significatif en hydrocarbures sur un ouvrage. De plus, des teneurs notables en hydrocarbures ont été identifiées en août 2015 sur un ouvrage situé en aval hydraulique, à l'extérieur du site ;
- pour les gaz du sol, un impact en hydrocarbures au droit de tous les ouvrages.

TOTAL a réalisé des travaux de terrassements complémentaires et un traitement par oxydation chimique des eaux souterraines en juillet et août 2016. Les analyses des eaux souterraines ont montré un abattement des teneurs en hydrocarbures et en BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes) de près de 94% après traitement.

Les campagnes de suivi des eaux souterraines de décembre 2016, janvier, février et mars 2017 et des gaz du sol de décembre 2016 et mars 2017 ont confirmé l'amélioration constatée concernant les teneurs des substances polluantes rencontrées au niveau des différents ouvrages depuis septembre 2016.

Une analyse des risques résiduels (ARR) et une interprétation de l'état des milieux (IEM), réalisées en mars 2015 sur la base des concentrations des substances rencontrées en octobre 2014 dans les gaz du sol, concluent à la compatibilité de l'état des milieux avec un usage d'activité sur site et hors site. Les conclusions de ces études ne sont pas remises en question par les derniers résultats des analyses des eaux souterraines et des gaz du sol.

Un suivi trimestriel des eaux souterraines et des gaz du sol a été imposé à l'exploitant jusqu'en mars 2021.

Les quinze campagnes de suivi des eaux souterraines et du gaz de sol menées de septembre 2016 à décembre 2018, confirment l'amélioration de la qualité des eaux souterraines et du gaz de sol constatée en septembre 2016.

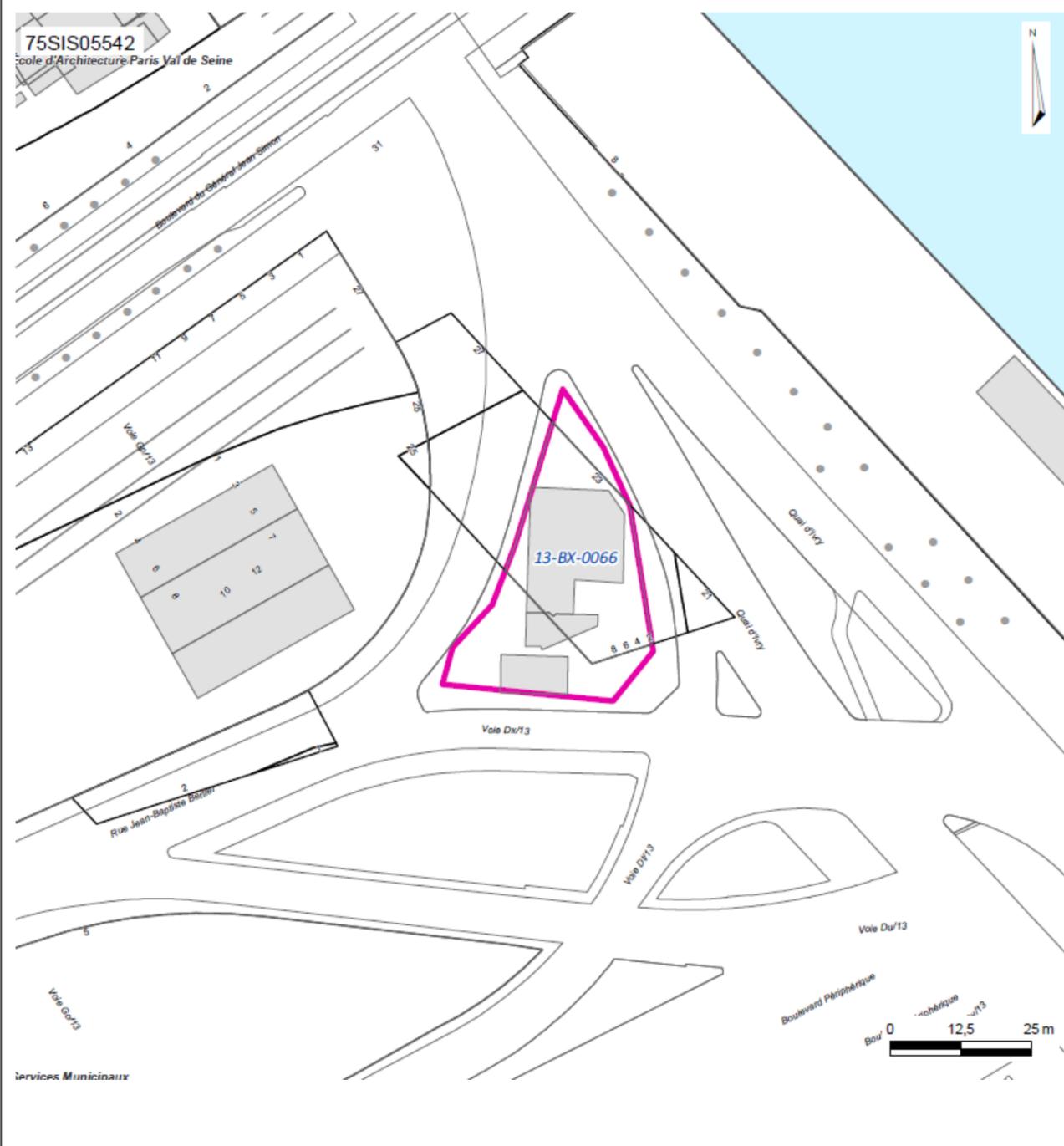
Au vu des résultats de ces dernières campagnes de suivi, les conclusions de l'ARR et de l'IEM réalisées en février 2015 ne sont pas remises en cause.

Ces études concluent à la compatibilité de l'état du site avec son usage futur et son environnement.

A la demande de l'exploitant, l'arrêt de la surveillance environnementale du site a donc été acceptée. A cette occasion, il a été rappelé à l'exploitant l'obligation de reboucher les ouvrages de suivi conformément à la méthodologie.

État technique : Site traité avec risque résiduel acceptable (ARR).

Références aux inventaires : Sites BASIAS IDF7503158 et BASOL 75.0017.



## Secteurs d'information sur les sols

### 14<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

#### 75SIS05044 « GARAGE HORIZON »

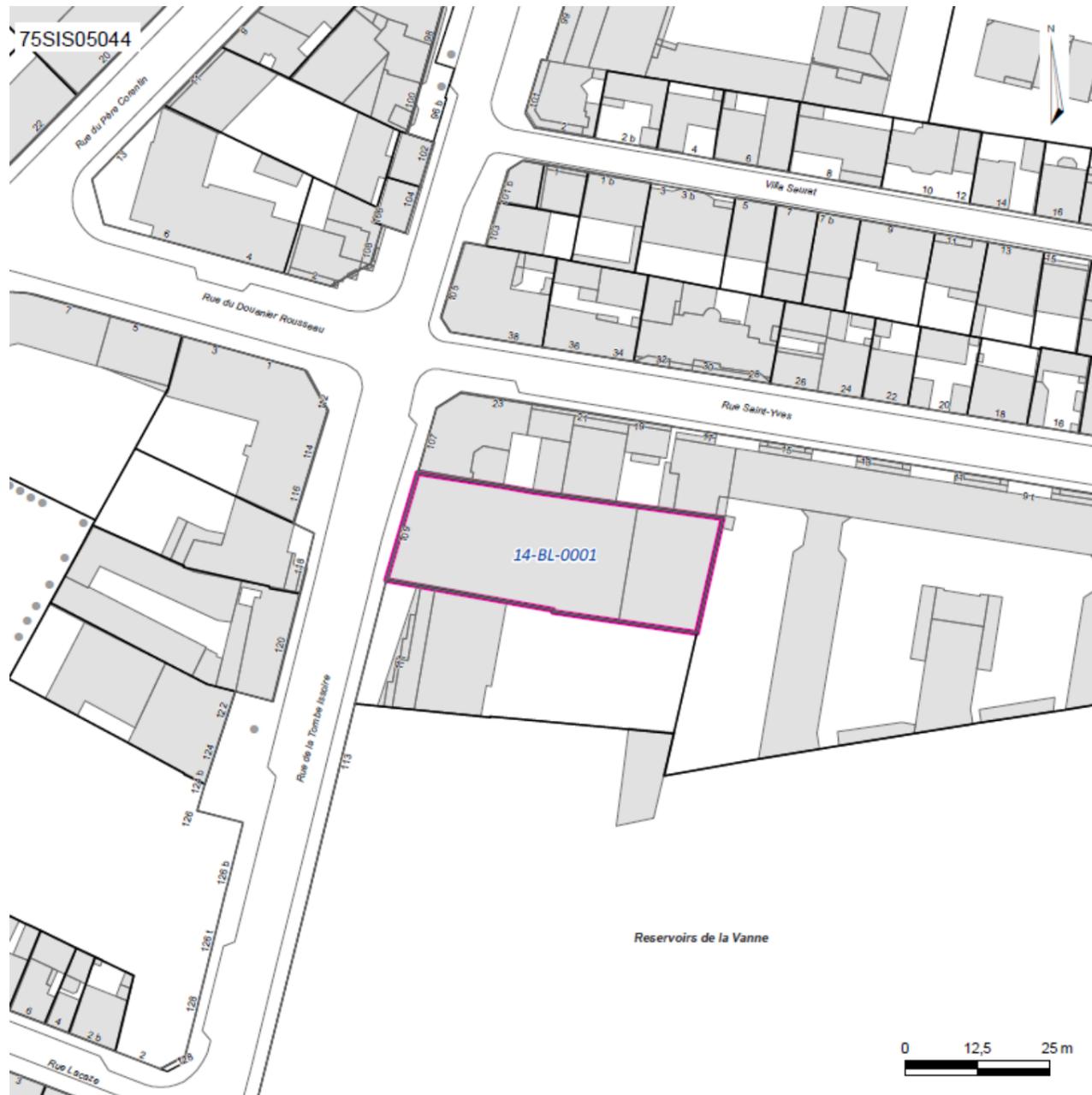
Adresse du SIS : 109, rue de la Tombe-Issoire

Localisation : 109, rue de la Tombe-Issoire

#### Caractéristiques du SIS

Un garage automobile abritant une installation de distribution de liquides inflammables classée sous la rubrique 1434-1-b soumise au régime de la déclaration (D), a été exploité sur le site par la société HORIZON jusqu'au 31 mars 2009. La déclaration de cessation d'activité a été effective le 30 mars 2011.

La mise en sécurité du site a été jugée effective suite au retrait de la cuve de 7,5 m<sup>3</sup> de carburants en août 2013.



Deux diagnostics de sols, réalisés en 2012 et 2013, ont mis en évidence une pollution des sols en hydrocarbures totaux (HCT), hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), composés organohalogénés volatils (COHV) et BTEX (benzène, toluène, éthylène, xylènes) ainsi qu'un impact dans les gaz du sol en HCT, BTEX et COHV.

Un traitement par venting a été réalisé de septembre 2013 à février 2014. Des concentrations résiduelles élevées en hydrocarbures ont été constatées dans les gaz du sol en septembre 2015.

Deux campagnes de reconnaissance de la qualité de l'air ambiant des locaux, situés à proximité des impacts constatés dans les gaz du sol, ont montré la présence de teneurs en hydrocarbures aliphatiques et aromatiques et en BTEX. L'analyse des risques résiduels (ARR), réalisée à partir des teneurs en hydrocarbures présents dans l'air ambiant, a conclu à la compatibilité de l'état du site avec un usage industriel ou résidentiel.

Le bureau d'études a néanmoins préconisé de respecter les restrictions d'usages suivantes :

- la réalisation de trous, fondations, forages et tous travaux sous la dalle du sous-sol devront donner lieu à une étude préalable ;
- les dispositions de ventilation du sous-sol devront être assurées et pérennes.

État technique : Site évalué (IEM « interprétation de l'état des milieux » et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté.

#### Observations

En septembre 2015, deux campagnes de prélèvement de gaz de sol sont menées sur le site dépollué. Elles mettent en évidence une charge polluante identique à celle de fin de traitement.

Entre septembre et octobre 2015, deux campagnes de prélèvement d'air ambiant sont menées dans le voisinage proche de l'ancienne cuve qui a été retirée. Elles ne permettent pas de corréler les concentrations mesurées dans l'air du voisinage proche de l'ancienne cuve avec les concentrations mesurées dans les gaz de sol du site dépollué.

Références aux inventaires : Établissement 65.14688 (Base S3IC) et site BASIAS IDF7504619.

#### 75SIS05082 « HÔPITAL BROUSSAIS »

Adresse du SIS : 96, rue Didot

Localisation : 102-106, rue Didot/5-29, rue des Mariniers

#### Caractéristiques du SIS

Le site était exploité par l'hôpital BROUSSAIS. Des installations classées à fort risque de pollution y étaient implantées (chaufferie générale, dépôt de liquides inflammables, chaufferie de secours, groupes électrogènes et dépôt de fioul associé).

Les installations classées présentes sur le site sont classées sous le régime de la déclaration. La cessation d'exploitation des anciennes installations classées du site a été constatée par l'inspection à différentes dates entre 2002 et 2010.

Des diagnostics de sols et de gaz de sol ont été réalisés en 2009 et 2012. Ces diagnostics ont mis en lumière des pollutions en HCT (hydrocarbures totaux), HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques), BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes) et mercure. Il n'y a pas eu d'analyse d'eau de la nappe dont la profondeur est évaluée à 15 ou 20 m et qui est protégée par des horizons imperméables.

Des travaux de dépollution ont été menés. Le démantèlement des installations exploitées a été réalisé et des travaux de terrassement ont été réalisés de février à avril 2014. Les terres ont été excavées sur environ 6 m de profondeur sur la totalité du site.

(...)



## Secteurs d'information sur les sols

### 14<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT (suite)

#### 75SIS05358 « SOCIÉTÉ DES PÉTROLES SHELL STATION ALÉSIA » (suite)

Des analyses sont réalisées sur les sablons prélevés en fond de fouille au droit des anciennes cuves à hydrocarbures. Une pollution résiduelle a été observée sur un des quatre prélèvements avec la présence de traces d'hydrocarbures à des concentrations faibles relativement proches des limites de quantification du laboratoire.

L'analyse des risques sanitaires (ARR) conclut que les risques cancérigènes et non cancérigènes sont inférieurs aux seuils de référence pour les usagers du site. L'analyse des risques résiduels (ARR) confirme la compatibilité du site avec l'usage futur à savoir de type commercial avec l'usage d'habitation au dessus du local commercial.

État technique : Site évalué (IEM « interprétation de l'état des milieux » et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté.

Références aux inventaires : Établissement 75-6555 (Base S3IC) et site BASIAS IDF7504256.

### 15<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENT

#### 75SIS05366 « CITROËN »

Adresse du SIS : 75, boulevard Lefebvre

Localisation : 75, boulevard Lefebvre

#### Caractéristiques du SIS

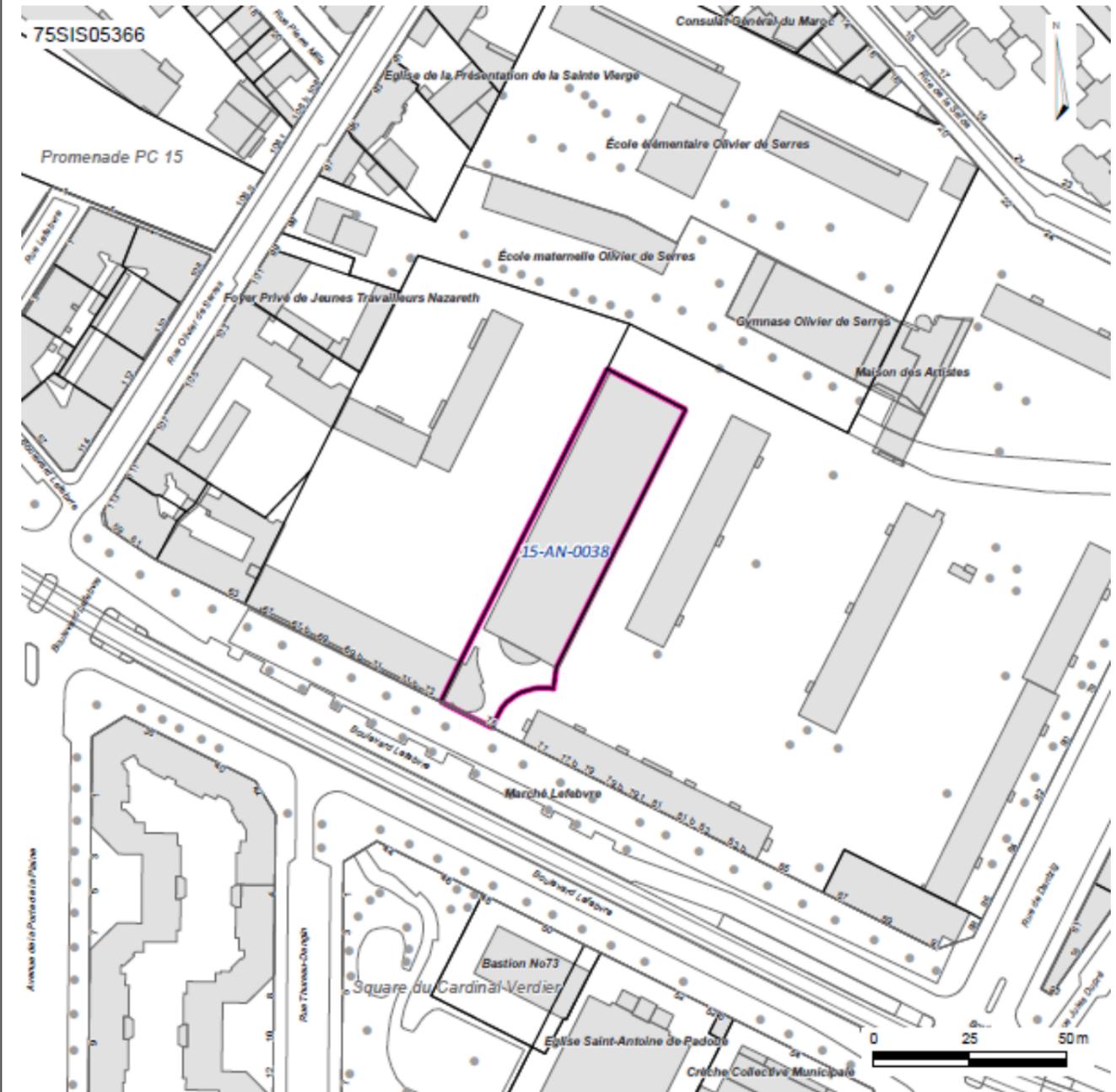
Le site a été exploité par la société SCC CITROËN PARIS RIVE GAUCHE comme atelier mécanique doté d'une installation de distribution de liquides inflammables depuis 1991. Cette installation était classée sous la rubrique 1434-1-b soumise au régime de la déclaration (D). La cessation d'activité de l'installation de distribution de liquides inflammables est déclarée le 23 février 2004 et complétée le 2 octobre 2012, le récépissé de déclaration de cessation d'activité est délivré le 10 janvier 2013.

Le dégazage, la neutralisation des cuves et le démantèlement des volucompteurs ont été réalisés en 2004. Un diagnostic des sols, réalisé en novembre 2011 au droit des zones sources des anciens postes de distribution et de stockage des carburants neutralisés en 2004, met en évidence : des traces de HCT (hydrocarbures totaux), des traces de HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et une anomalie en zinc imputée à un remblai de mauvaise qualité.

Aucune anomalie significative en composés organiques n'est retenue sur les zones investiguées. Considérant l'imperméabilisation de surface en place, aucun risque sanitaire n'est retenu pour l'anomalie en Zinc.

État technique : Site évalué (IEM « interprétation de l'état des milieux » et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté.

Références aux inventaires : Établissement 65-14736 (Base S3IC).



**15<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT****75SIS05554 « HÔPITAL SAINT-MICHEL SAINT-VINCENT »**

Adresse du SIS : 33, rue Olivier de Serres

Localisation : 29-33, rue Olivier de Serres/7-9, avenue Sainte-Eugénie/1-9 et 10, rue L'huillier, sol de l'allée Joseph Récamier

Caractéristiques du SIS

L'Hôpital SAINT-MICHEL SAINT-VINCENT a exploité des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) : deux transformateurs PCB (polychlorobiphényles), deux cuves FOD (fioul domestique), trois chaudières, cinq groupes froid et une installation de développement de surface photosensible. Ces installations étaient classées sous les rubriques n° 1180-1, n° 1432-2-b, n° 2910-A-2, n° 2910-2-b, n° 2950-2-b et soumises au régime de la déclaration (D).



La cessation a été effective le 31 mars 2009 mais le dossier de cessation totale d'activité a été transmis le 25 novembre 2010 puis complété le 23 décembre 2011.

Un diagnostic de pollution des sols, établi le 5 mars 2012, a mis en évidence un impact dans les sols en hydrocarbures, en métaux et en HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques). Il a aussi mis en évidence un impact dans les gaz du sol en BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes), en HAP et en mercure.

Les travaux de réaménagement du site ont été réalisés entre 2014 et 2016 : l'ensemble des ICPE a été démantelé, des travaux de démolition ont été réalisés ainsi que des travaux de terrassement et dépollution.

Les contrôles, réalisés après dépollution, ont montré dans les sols des traces de mercure, des concentrations en métaux et des hydrocarbures. Les résultats dans les gaz de sol ont signalé des traces de BTEX, de tétrachloroéthylène, de chloroforme et de mercure.

Une analyse de risques résiduels (ARR), fournie en juin 2017, a été réalisée sur la base des analyses de fin de travaux. Elle conclut à la compatibilité de l'état du site avec l'aménagement prévu (logements et structures associatives médico-sociale).

État technique : Site évalué (IEM « interprétation de l'état des milieux » et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté

Références aux inventaires : Site BASIAS IDF7503468.

**75SIS05666 « SITE DE L'ANCIENNE SOCIÉTÉ COMBÉPINE »**

Adresse du SIS : 76, rue de l'Abbé Groult <sup>(1)</sup>

Localisation : 76, rue de la Abbé Groult

Caractéristiques du SIS

La société COMPÉBINE, située au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 76, rue de l'Abbé Groult à Paris (15<sup>ème</sup>), réalisait des peintures luminescentes au radium et au tritium sur des instruments de bord destinés à l'aéronautique.

Après la cessation de l'activité de la société en 1992, un contrôle radiologique a mis en évidence une contamination des locaux en radium et tritium. Des travaux d'assainissement successifs ont été réalisés entre 1997 et 2007. En 2007, une nouvelle cartographie radiologique est réalisée en fin de travaux et montre qu'il subsiste une contamination radiologique résiduelle au sous-sol.

État technique : Site évalué ou traité, ou en cours, avec restriction d'usage (servitude d'utilité publique - SUP, ou autre)

Observations : Il convient, par mesure de précaution, de réaliser tout travaux susceptible de mettre en suspension de la contamination sous assistance radiologique afin de prévenir tout risque d'exposition par voies d'inhalation et d'ingestion. Ainsi, le préfet de police a notamment fixé le 5 janvier 2010 des mesures de restriction d'usage.

Références aux inventaires : Néant.

<sup>(1)</sup> mentionné dans le 16<sup>ème</sup> à l'adresse du SIS figurant dans la fiche publiée sur [www.georisques.fr](http://www.georisques.fr)

(...)

## Secteurs d'information sur les sols

### 15<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT (suite)

#### 75IS05666 « SITE DE L'ANCIENNE SOCIÉTÉ COMBÉPINE » (suite)



### 16<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

#### 75IS05660 « SOCIÉTÉ KLINGHOFFER »

Adresse du SIS : 92, boulevard Murat

Localisation : 82-92, boulevard Murat/ place du Général Stéfank/ 3, rue de l'Arioste/ 6-2, rue du Sergent Maginot

#### Caractéristiques du SIS

La société KLINGHOFFER a disposé de locaux au 92, boulevard Murat à Paris (16<sup>ème</sup>) et y a mis en œuvre du radium. Deux diagnostics radiologiques ont été effectués dans l'immeuble en 1998 et en 2001 par l'Office de

protection contre les rayonnements ionisants (OPRI). Ce dernier diagnostic a notamment révélé une tache de pollution en radium 226 au niveau du sol sablonneux devant une cave.

État technique : Site nécessitant des investigations supplémentaires

#### Commentaire sur la sélection

La Direction des affaires sanitaires et sociales de Paris a recommandé par courrier référencé SE/GH/02/180 du 6 février 2002 au syndic de l'immeuble d'assainir la tache de contamination devant une cave par une société spécialisée étant donné le risque de dispersion de cette pollution (sol constitué de sable).

En tout état de cause, il ne doit pas être entrepris de travaux sur la zone où une contamination radioactive a été mise en évidence autrement que par une société spécialisée, en prenant en compte le risque de production de poussières radioactives. Tout acquéreur ou nouvel occupant des locaux de cet immeuble où a été mis en évidence une contamination radiologique doit être également dûment informé.

Références aux inventaires : Néant.







**17<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT (suite)****75SIS05111 « SARL COURCELLES AUTOMOBILES » (suite)**

Au regard de la pollution résiduelle, il est préconisé des restrictions d'usage concernant :

- l'absence de puits permettant l'usage de la ressource en eau souterraine (nappe superficielle) au droit du site ;
- l'absence d'espaces verts en pleine terre ;
- l'absence de jardins potagers et d'arbres fruitiers ; Les espaces extérieurs (porche d'accès, espaces verts) seront recouverts d'une couche de matériaux : dallage, apport d'asphalte, terre végétale (à minima 30 cm) ou autre type de revêtement ;
- le passage de canalisations d'eau potable dans des zones non polluées. Dans le cas contraire, les canalisations devront circuler dans des remblais d'apport sains, ou être de nature imperméable aux substances organiques.

État technique : Site évalué (IEM « interprétation de l'état des milieux » et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté

Références aux inventaires : Établissement 74-8395 (Base S3IC) et site BASIAS IDF7504699.

**18<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT****75SIS05103 « SARL ÉLECTRICITÉ AUTO RADIO »**

Adresse du SIS : 21, rue Ordener

Localisation : 15-19 et 21-21B, rue Ordener/68-80, rue Stephenson/14-16 et 20, rue Doudeauville

Caractéristiques du SIS

La société ÉLECTRICITÉ AUTO RADIO a exploité un garage équipé d'une installation de distribution et de stockage de liquides inflammables classée sous le régime de la déclaration contrôlée (DC). L'établissement a été définitivement fermé en août 2011. La déclaration de cessation d'activité définitive a été transmise le 6 février 2012 à la préfecture de police et le récépissé de cessation d'activité est délivré le 25 novembre 2015.

Les diagnostics de sol, réalisés en 2012, ont montré un impact ponctuel en hydrocarbures au droit de l'air de lavage.

Des travaux de dépollution sont menés en 2013 avec l'excavation des terres impactées et le remblaiement des sols avec des terres inertes. Les analyses menées après traitement de dépollution indiquent des traces de pollutions résiduelles avec la présence d'hydrocarbures à des concentrations inférieures au seuil d'acceptation en installation de stockage de déchets inertes (ISDI). L'analyse des risques résiduels (ARR) montre que l'état du site est compatible avec un usage comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation.

État technique : Site évalué (IEM « interprétation de l'état des milieux » et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté.

Références aux inventaires : Établissement 65-15768 (Base S3IC) et sites BASIAS IDF7503647, IDF7501288 .

**75SIS05357 « RENAULT CHAMPIONNET TOTAL RELAIS CHAMPIONNET »**

Adresse du SIS : 203-215, rue Championnet

Localisation : 203-215, rue Championnet/232-236, rue Marcadet

(...)

## Secteurs d'information sur les sols

### 18<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT (suite)

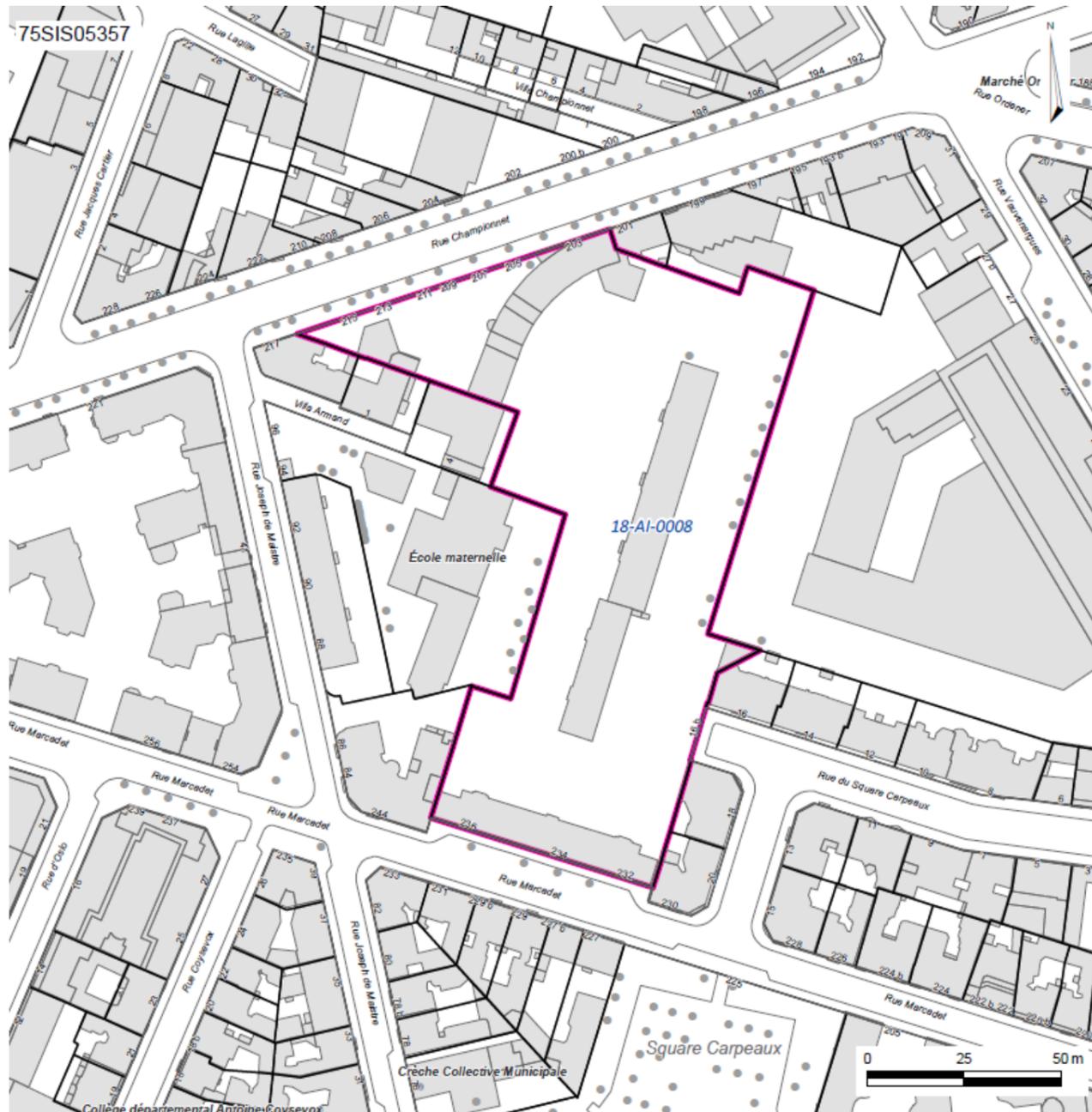
75SIS05357 « RENAULT CHAMPIONNET TOTAL RELAIS CHAMPIONNET » (suite)

#### Caractéristiques du SIS

Le site est exploité depuis 2008 par le garage RENAULT RETAIL GROUP comme garage automobile et station-service. Une installation de distribution et stockage de liquides inflammables, classée sous la rubrique n° 1434-1-b soumise à déclaration (D), y a été exploitée.

La déclaration de cessation d'activité de distribution et de stockage de liquides inflammables a été faite le 12 mai 2011 et le récépissé a été délivré le 11 octobre 2012.

Le dégazage et la neutralisation des cuves ont été réalisés en juillet 2009. Un diagnostic des sols, réalisé en octobre 2009, révèle la présence de plomb, de traces d'hydrocarbures totaux et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques, de BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes) et de composés organo-halogénés volatils. Seule la présence de plomb est significative, cependant en l'état actuel du site, les teneurs mesurées ne génèrent pas de risque.



Au regard des résultats des investigations réalisées, l'activité de garage automobile continue d'être exercée sans qu'il n'existe de risques pour les salariés et usagers du site et de l'ensemble immobilier ou pour l'environnement.

État technique : Site évalué (IEM « interprétation de l'état des milieux » et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projet.

Références aux inventaires : Établissement 74-6802 (Base S3IC) et site BASIAS IDF7504712.

### 19<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

75SIS03563 « CPCU VILLETTE »

Adresse du SIS : 34, quai de la Marne

Localisation : 32-38B, quai de la Marne/2-4, rue de la Marne/35-37, rue des Ardennes/17-23B, rue de Thionville

#### Caractéristiques du SIS

Le site a été exploité par la société COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN (CPCU) de 1963 à mars 2011, date d'arrêt définitif. Les installations présentes dans la chaufferie étaient soumises aux régimes de l'autorisation (A) et de la déclaration (D) et étaient classables sous les rubriques n° 2910-A-1 (A), n° 1432-2-b (D), n° 1180-1 (D) et n° 2564-2 (D).

La déclaration de cessation d'activité a été effectuée le 22 novembre 2010, pour une cessation effective le 1 mars 2011.

La plupart des installations (chaufferie, bac à fuel lourd, bache à eau, air de dépotage, ...) se trouvaient dans la partie ouest du site (parcelles cadastrales 19-BC-0025 et 19-BC-0026) et l'installation de traitement de l'eau se trouvait à l'est du site sur la petite parcelle triangulaire (parcelle cadastrale 19-BC-0007).

Un premier diagnostic de l'état des milieux, réalisé en septembre 2009, a mis en évidence différents polluants sur des zones ponctuelles, principalement des métaux, des hydrocarbures et des PCB (polychlorobiphényles).

Le démantèlement des installations et les travaux de démolition sont réalisés en 2011 et 2012. Les sources de pollution concentrées ont été excavées.

Suite aux travaux de dépollution, les pollutions résiduelles suivantes ont été constatées sur les parcelles cadastrales 19-BC-0025 et 19-BC-0026 :

- au droit du projet immobilier : concentration acceptable en HCT (hydrocarbures totaux), qualité de béton conforme aux seuils d'acceptation en installation de stockage de déchets inertes (ISDI) ;
- au droit du jardin partagé : des teneurs acceptables en HCT, des métaux (cuivre, mercure, plomb) et des HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) à l'état de traces. L'analyse des gaz de sol révèle la présence de benzène, xylène et toluène.

L'analyse des risques résiduels (ARR), réalisée en mai 2012, démontre que l'état de pollution résiduelle sur la partie ouest du site (parcelles cadastrales 19-BC-0025 et 19-BC-0026) est compatible sur le plan sanitaire avec les usages futurs : ensemble immobilier (logement et commerce) et de jardin public.

Des restrictions d'usages de droit privé pour le futur ensemble immobilier situés sur les parcelles cadastrales 19-BC-0025 et 19-BC-0026 sont formulées :

- pour les terres : en cas de nouvel usage, nécessité de réaliser une nouvelle étude de risques sanitaires et le cas échéant un nouveau plan de gestion; cultures potagères et arbres fruitiers interdits; mise en place d'un grillage avertisseur entre les terres impactées et les terres saines d'apport ;
- pour les eaux souterraines : vérification de la compatibilité des eaux en cas d'usage de celles-ci, conservation des trois piézomètres profonds pour suivi éventuel de la qualité de la nappe.

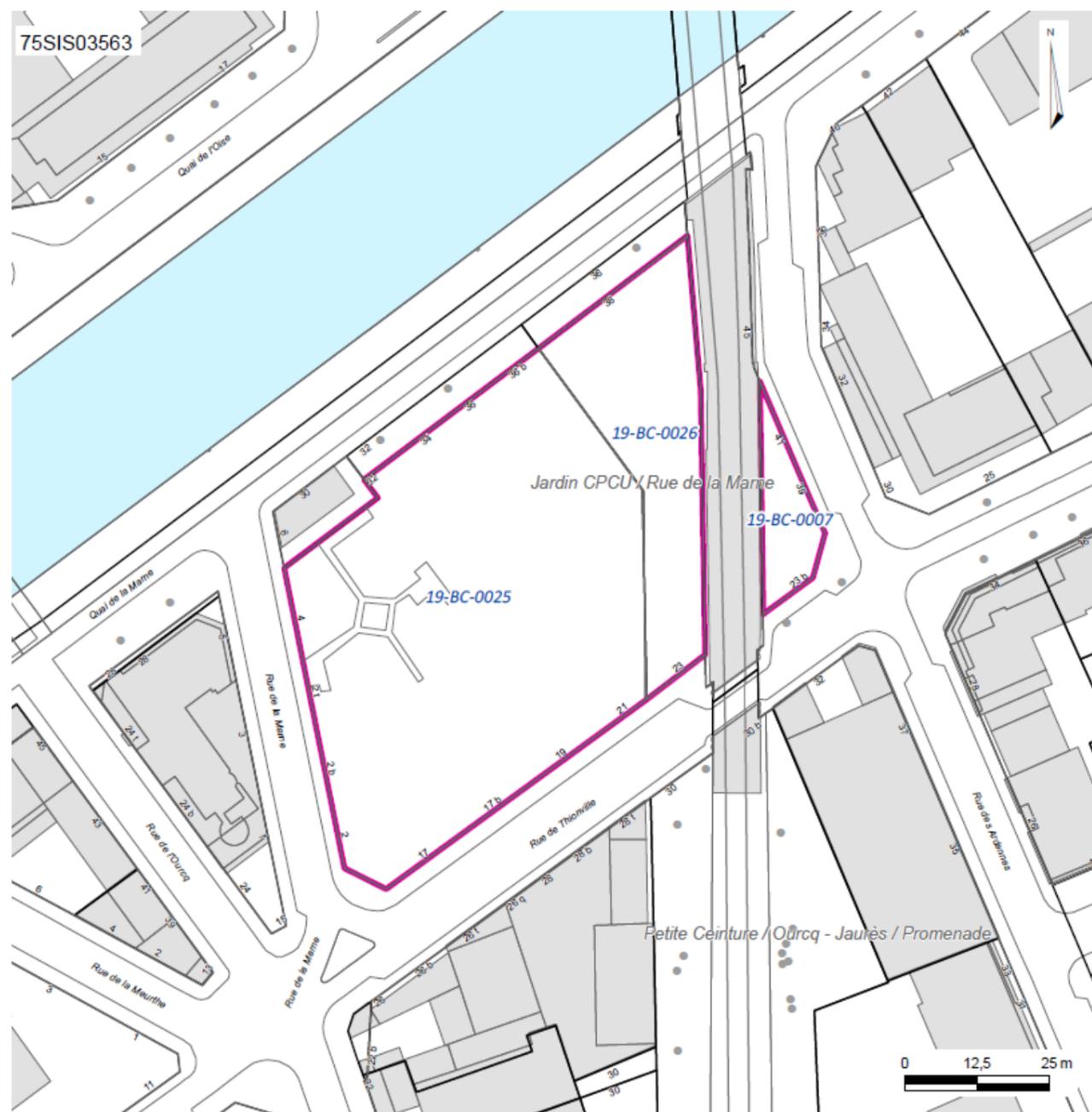
(...)

**19<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT (suite)****75SIS03563 « CPCU VILLETTE » (suite)**

Des investigations et opérations de dépollution supplémentaires sont réalisées entre février 2012 et mai 2013 sur la parcelle cadastrale 19-BC-0007. De nouvelles excavations et remblais sont réalisés. À terme, on constate des traces d'hydrocarbures, de HAP, de BTEX (benzène toluène éthylbenzène xylènes) et de métaux.

L'analyse des risques résiduels (ARR), réalisée en décembre 2012, conclut que les risques sanitaires sont acceptables avec l'usage envisagé : un hôtel d'activité sans sous-sol et un jardin partagé.

Aucune restriction d'usage n'est proposée sur cette parcelle.



**État technique :** Site évalué (IEM « interprétation de l'état des milieux » et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté.

**Références aux inventaires :** Site BASOL 75.0012.

**75SIS03565 « EX SOCIÉTÉ DECORELEC PARIS »**

**Adresse du SIS :** 172, avenue Jean Jaurès

**Localisation :** 172, avenue Jean Jaurès

**Caractéristiques du SIS**

La société DECORELEC exploitait à cette adresse un atelier de traitement de surfaces. La société a cessé son activité en 1992.

L'enlèvement des baux et déchets présents sur site a été effectué en 1997.

Les investigations réalisées en août 2004 ont mis en évidence la présence de métaux lourds, solvants chlorés (trichloroéthylène et tétrachloroéthylène) et de cyanures.

Les investigations complémentaires réalisées entre juillet et août 2005 ont confirmé la présence de pollutions aux métaux lourds, aux cyanures totaux et aux solvants chlorés dans les sols. Des pollutions au benzène, chrome, solvants chlorés et hydrocarbures totaux ont également été mises en évidence dans les eaux souterraines.

Une évaluation détaillée des risques (EDR) a été réalisée en mai 2006 et conclut que le risque d'inhalation est acceptable pour un taux de renouvellement d'air de 0,5 vol/h. En revanche l'EDR conclut que le risque d'ingestion est considéré comme inacceptable pour les adultes comme pour les enfants.

En octobre 2012, après étude de l'EDR, l'Agence Régionale de Santé - dd75 a émis un avis favorable à la réalisation de la transformation de l'atelier de traitement de surface en locaux à usage d'habitation. Toutefois, cet avis s'accompagne de prescriptions techniques concernant notamment la conservation de la mémoire de la pollution et de l'interdiction de certaines activités.

**État technique :** Site évalué (IEM « interprétation de l'état des milieux » et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté

**Observations**

Prescriptions techniques faites par l'Agence Régionale de Santé - dd75 (selon l'EDR de mai 2006 faite par le bureau d'études) :

- Les sols de la cour devront rester couverts ;
- La création de jardin potager ou d'agrément y est interdite ;
- Le bâtiment ne devra pas comporter de vide sanitaire ou sous-sol ; Création de cave interdite ;
- L'épaisseur de la dalle des sols ne doit pas être réduite ;
- La ventilation du logement devra être assurée de façon régulière et suffisante ;
- Les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que d'évacuation des terres excavées des chantiers "sols pollués" devront être appliquées.

**Références aux inventaires :** Site BASOL 75.0007.

(...)

## Secteurs d'information sur les sols

### 19<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT (suite)

#### 75SIS03565 « EX SOCIÉTÉ DECORELEC PARIS » (suite)



#### 75SIS05523 « SARL ENI FRANCE STATION-SERVICE AGIP »

Adresse du SIS : 14, place de la Porte de Pantin

Localisation : 14, place de la Porte de Pantin/15 et 19, rue de la Marseillaise/Voie CV/19

#### Caractéristiques du SIS

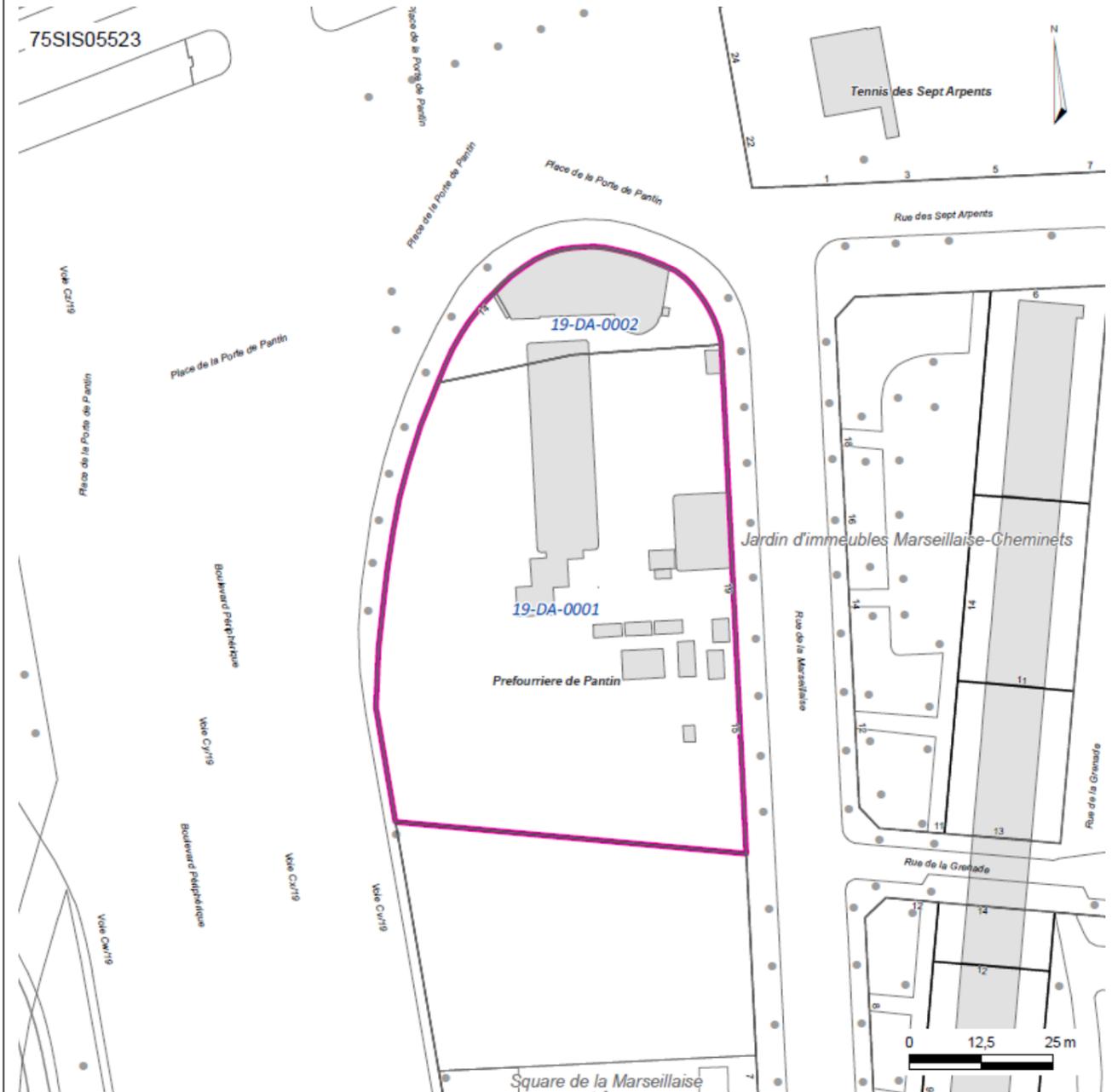
ELF-ANTAR a exploité dès 1969 une station-service au sud-ouest du site. Cette zone est occupée depuis 1986 par la préfourrière de la préfecture de police. Les installations de distribution de carburant (pompes et cuves) ont été transférées en 1986 sur la partie nord du terrain où elles étaient exploitées par TOTAL FINA ELF.

ENI FRANCE a succédé en 2003 à TOTAL FINA ELF. ENI FRANCE a déclaré le 12 mai 2014 la cessation d'exploitation de la station-service avec effet au 22 juillet 2014. L'ensemble des installations étaient classées sous le régime de la déclaration contrôlée (DC) sous les rubriques n°s 1435-3, 1432-2-b et 1413-3 au moment de la cessation d'activité.

Un premier diagnostic environnemental, réalisé entre janvier et mars 2014, révèle une pollution en hydrocarbures et en BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes). Des investigations supplémentaires dans les gaz du sol sont menées en octobre et novembre 2014. Elles montrent la présence d'hydrocarbures aromatiques et aliphatiques.

Des travaux de dépollution des sols ont été effectués entre octobre 2015 et juin 2016. Les cuves de stockage de carburant, les installations de distribution de carburant et les séparateurs d'hydrocarbures ont été démantelés en 2015. Les terres impactées ont été excavées sur 8 m de profondeur. Les zones excavées ont été remblayées avec des matériaux sains.

Les analyses réalisées en bord et fond de fouilles signalent un impact résiduel en hydrocarbures et BTEX dans les sols et dans les gaz du sol. Une pollution a également été observée hors site.



(...)

**19<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT (suite)****75SIS05523 « SARL ENI FRANCE STATION-SERVICE AGIP » (suite)**

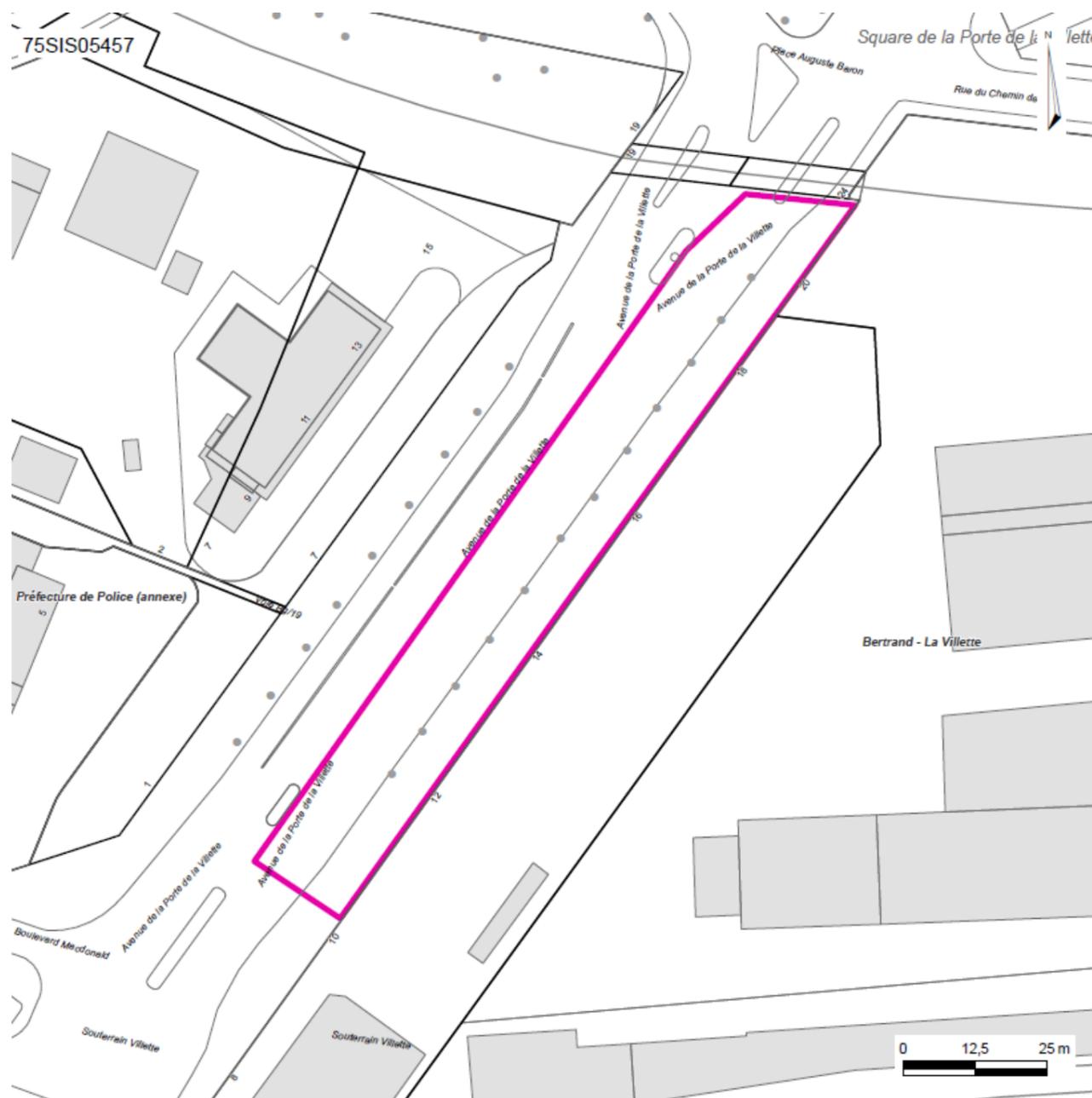
Une analyse des risques résiduels (ARR) d'août 2016 conclut à la compatibilité de l'état du site pour un usage comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation ainsi que pour un usage industriel.

État technique : Site évalué (IEM « interprétation de l'état des milieux » et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté.

Références aux inventaires : Site BASIAS IDF7503153 et établissement 74.8153 (Base S3IC).

**75SIS05457 « BP PORTE DE LA VILLETTE »**

Adresse du SIS : 14 bis, avenue de la Porte de la Villette



Localisation : Emprise de voirie au droit des n<sup>os</sup> 10-20, avenue de la Porte de La Villette

Caractéristiques du SIS

La société DELEK FRANCE a exploité une station-service soumise au régime de la déclaration (D) et classée sous la rubrique n° 1435-3. La cessation d'exploitation de la station-service est déclarée le 28 mai 2013 et la cessation est effective le 30 juin 2013.

Un diagnostic environnemental des sols a été réalisé en janvier 2013 par la réalisation de huit sondages. Les résultats du diagnostic mettent en évidence la présence dans les sols d'un faible impact superficiel en hydrocarbures.

Les travaux de démantèlement, réalisés en juillet 2013, comprennent la démolition des structures aériennes et retrait des volucompteurs, le dégazage et ferrailage des cuves et des tuyauteries, le démantèlement du séparateur d'hydrocarbures.

Un bilan coût-avantages, datant de janvier 2015 préconise le recouvrement de l'intégralité du site par du bâti, de l'enrobé ou 30 cm de matériaux sains. Cet avis est complété par une analyse des risques résiduels (ARR), de janvier 2015, qui conclut à un risque sanitaire acceptable pour les adultes travaillant sur le site correspondant à un usage d'activité comparable à celui de la dernière période d'exploitation.

L'ancien exploitant a proposé à la Mairie de Paris le 22 février 2016 la mise en place d'une restriction d'usage entre parties (RUP). Douze restrictions d'usages sont formulées afin de prendre en compte la pollution résiduelle du site. Elles concernent l'obligation de réaliser de nouvelles études en cas de changement sur le site (aménagement ou usage), l'interdiction d'utiliser les eaux souterraines et de cultiver des végétaux comestibles, l'information des tiers quant au caractère pollué du site.

État technique : Site évalué (IEM « interprétation de l'état des milieux » et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté.

Références aux inventaires : Site BASIAS IDF7503646 et établissement 74-10169 (Base S3IC).

**75SIS05550 « LA CHARBONNIÈRE »**

Adresse du SIS : 121, rue de la Haie Coq

Localisation : 109/P3-P6, rue de la Haie Coq/25/P1, S3-S5, quai du Lot

Caractéristiques du SIS

La société LA CHARBONNIERE a exploité pendant près de 75 ans un ensemble d'installations classées. On retrouve un dépôt de charbon soumis à déclaration, un dépôt de liquides inflammables soumis à autorisation, un garage automobile soumis à déclaration, un dépôt de houille soumis à déclaration, une installation de distribution de liquides inflammables soumise à autorisation, un dépôt de lessive de soude soumis à autorisation.

La déclaration de cessation d'activité pour l'exploitation du dépôt pétrolier date du 22 mai 1995. La remise en état du site est actée par la préfecture de police le 20 décembre 1996.

Les premières études, datant d'avril 1995, ont mis en évidence des pollutions distinctes :

- une pollution des sols et de la nappe par des hydrocarbures. Elle concernait deux horizons : des remblais superficiels localement pollués et la zone de la nappe entre 4 et 8 mètres de profondeur (une lentille d'hydrocarbures flottant sur la nappe) ;
- une pollution superficielle par des fines de charbon et de mâchefers.

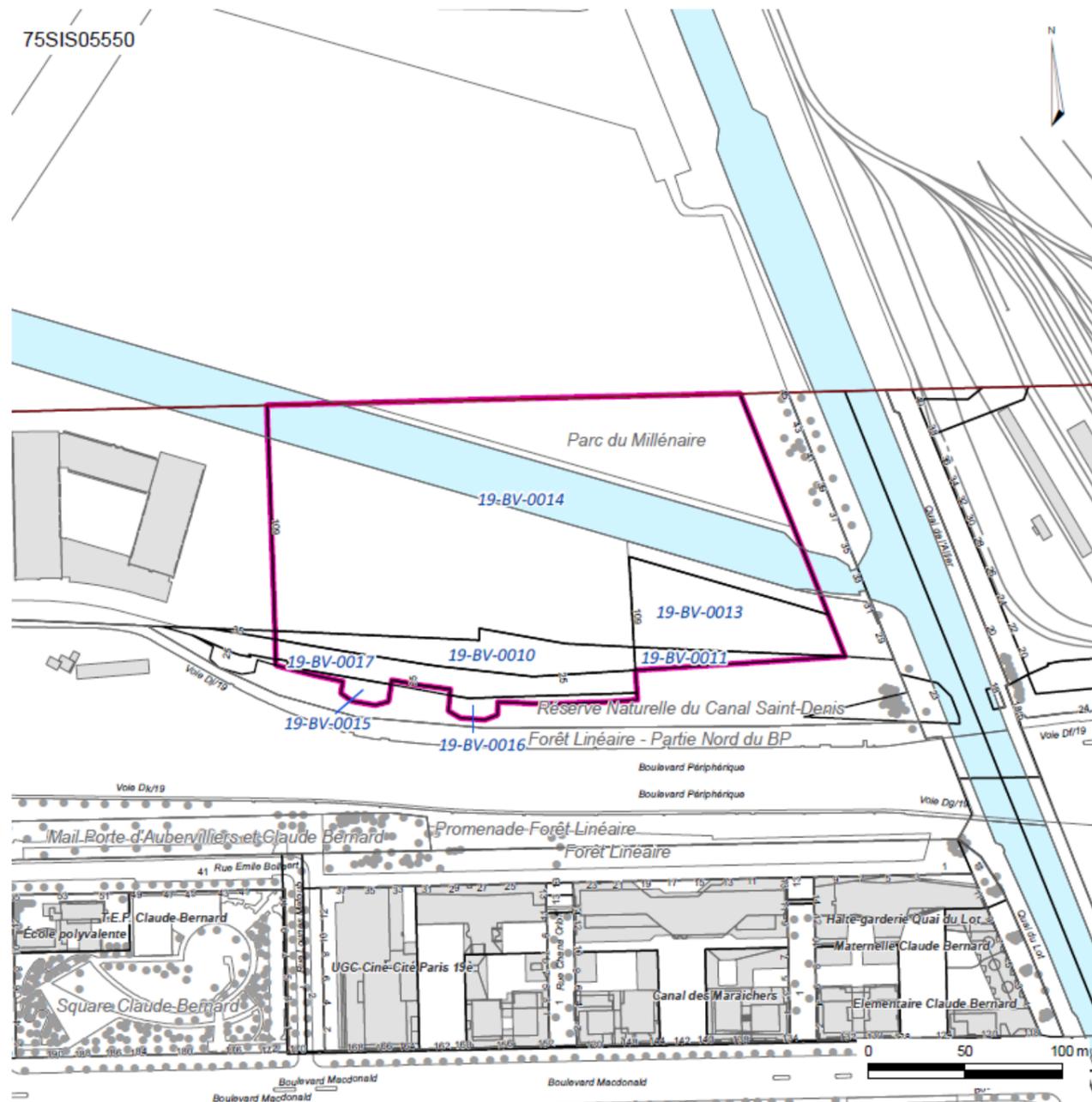
(...)

## Secteurs d'information sur les sols

### 19<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT (suite)

#### 75SIS05550 « LA CHARBONNIÈRE » (suite)

La procédure de mesure de dépollution, mise en place à partir d'avril 1995 jusqu'en novembre 1996 par la société VALTECH, a consisté à éliminer la pollution superficielle jusqu'à un seuil de 1 g d'hydrocarbures/ kg de terre (par excavation et par le procédé du land-farming) et à pomper la nappe phréatique afin de récupérer les hydrocarbures flottants sur la nappe et d'éliminer les hydrocarbures dissous, seule une obligation de moyen à été définie. Les dernières analyses, menées de octobre à décembre 1996, ont montré des impacts résiduels dans les sols avec des teneurs en hydrocarbures benzéniques, alicycliques et aliphatiques inférieurs aux valeurs guides servant de critère d'aide à la décision proposées par le Ministère de l'environnement dans le document de "gestion des sites (potentiellement) pollués" en vigueur en 1996 et avec des teneurs en hydrocarbures totaux inférieures à la valeur de 1 g/kg qui avait été retenue comme objectif à atteindre. Ces derniers prélèvements ont semblé confirmer la disparition d'hydrocarbures libres dans la nappe, des résidus d'hydrocarbures dissous ont été mesurés.



Le 23 décembre 1996, le STIIC (service technique d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement) indique que la société "La Charbonnière" a satisfait aux obligations qui lui incombent dans le cadre de la cessation d'activité. Le 31 décembre 1996, le préfet de police acte la remise en état du site conformément à l'article 1 de la loi du 19 juillet 1976.

**État technique :** Site évalué (IEM « interprétation de l'état des milieux » et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté.

**Références aux inventaires :** Site BASIAS IDF7500007.

#### 75SIS05558 « ENTREPÔT MACDONALD »

**Adresse du SIS :** 141-221, boulevard Macdonald

**Localisation :** 141-219, boulevard Macdonald/2-20, 24-60B, rue Césarisa Evora, y compris le passage Suzan Sontag

#### Caractéristiques du SIS

Les entrepôts Macdonald, occupés par divers locataires, étaient exploités au titre d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) par la SEM MACDONALD-NEY qui était locataire des bâtiments et gérait la sécurité du site. Auparavant, ce terrain correspondait à une partie de l'emprise de l'usine à gaz exploitée par Gaz de France jusqu'en 1955 (prescription trentenaire). L'autre partie de l'emprise de l'ancienne usine à gaz fait elle-même l'objet d'un secteur d'information sur les sols (SIS) différent. Une station-service a aussi été exploitée au droit du site (au 141-145, boulevard Macdonald) à compter des années 60 durant une trentaine d'années.

La SEM MACDONALD-NEY exploitait sur site les installations classées sous les rubriques n° 1510-1 soumise à autorisation (A) : Entrepôts, n° 2910-A-1 soumise à autorisation (A) : Installation de combustion et n° 1180-a<sup>(1)</sup> soumise à déclaration (D) : Transformateur PCB.

Le 30 septembre 2009, l'exploitant a effectué la déclaration de cessation d'activité relative aux ICPE des rubriques 1510-1 et 2910-A-1, qu'il a complété avec une nouvelle déclaration de cessation d'activité du 10 février 2010. Les ICPE ont été mises à l'arrêt définitif le 31 décembre 2009. Le récépissé de cessation d'exploitation des dix transformateurs PCB (rubrique n° 1180-a<sup>(1)</sup>) a été délivré le 22 février 2009.

Des investigations de terrain, réalisées préalablement aux travaux de dépollution entre 2006 et 2009, ont mis en évidence la présence :

- dans les gaz de sols, de teneurs notables en hydrocarbures, de teneurs significatives en naphtalène, de concentrations faibles voir inférieures aux seuils de quantification pour les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), les cyanures libres, les BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes) et les hydrocarbures halogénés ;
- dans les sols et les eaux souterraines, d'hydrocarbures, de BTEX, de HAP, de cyanures, de métaux et de composés organo-halogénés volatils (COHV).

Des travaux de dépollution ont été menés en 2010 et 2011 avec le démantèlement des deux chaufferies et de leurs cuves d'alimentation, le démantèlement des quatre groupes électrogènes et de leurs cuves d'alimentation et l'excavation de terres impactées.

Deux citerneaux renfermant des hydrocarbures lourds datant de la période d'exploitation de l'usine à gaz de la Villette ont été découverts. Les matériaux pollués ont été évacués et les cuveaux en partie supprimés puis bouchés.

Une analyse de risques résiduels (ARR) a montré la compatibilité de cette pollution résiduelle avec les usages futurs (parkings, bureaux, commerces, crèche, logements).

(...)

(1) pour information, la nomenclature des ICPE en vigueur jusqu'au 31 décembre 2013 comprend les rubriques 1180-1 (D), 1180-2-a (A), 1180-2-b (D), 1180-3 (A) selon leur contenance en PCB ou PCT.

19<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT (suite)

## 75SIS05558 « ENTREPÔT MACDONALD » (suite)

Des analyses en fond et front de fouille ont été réalisées à l'issue des travaux d'excavation. Les impacts constatés dans les sols, les gaz du sol et la nappe d'une part, et les pollutions relevées hors site d'autre part, sont en relation avec les activités de l'ancienne usine à gaz (hydrocarbures, HAP, BTEX, cyanures, phénols, ...) et avec la mauvaise qualité des remblais (métaux, HAP, ...) d'après les résultats des différentes analyses transmises.

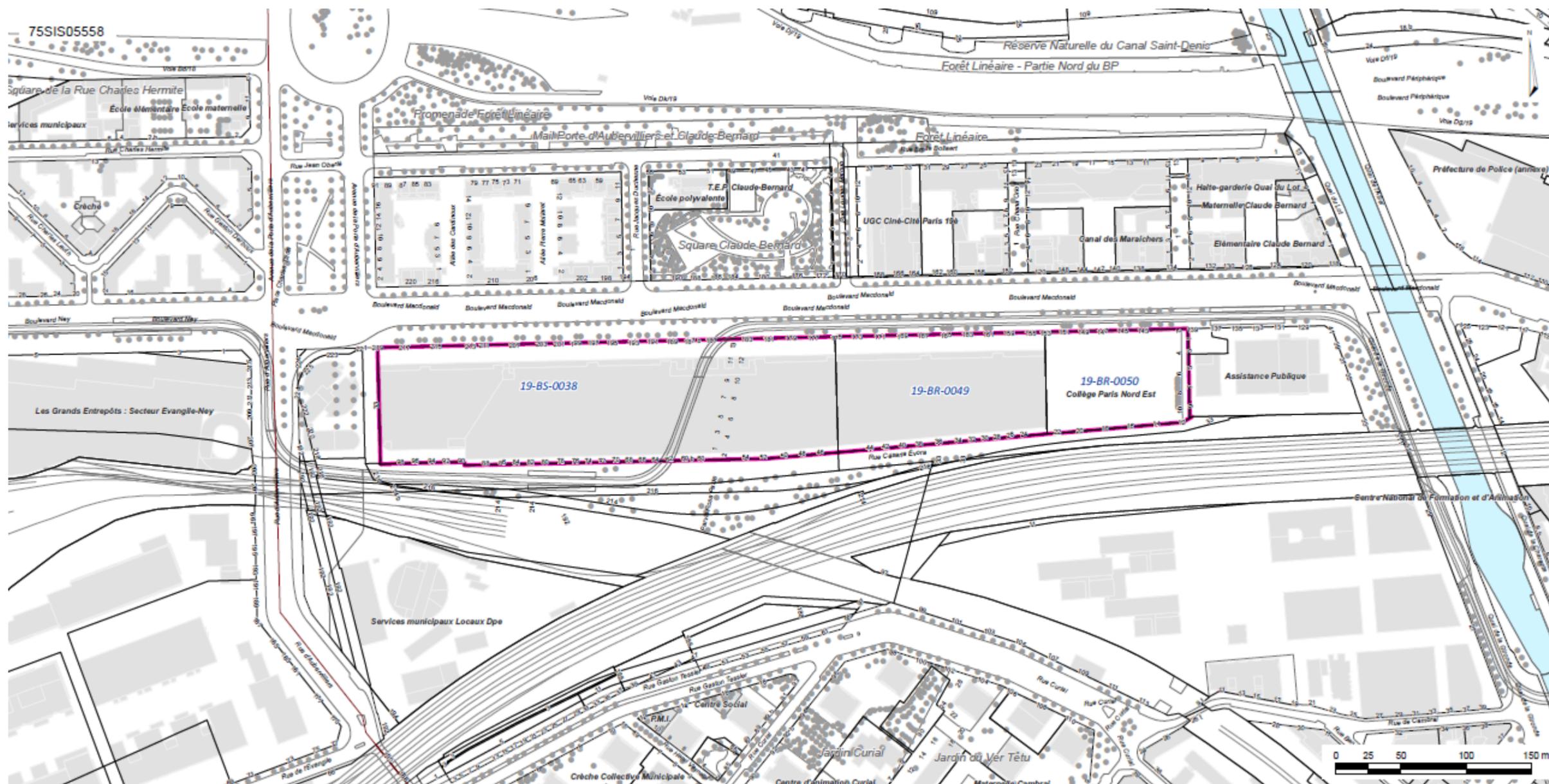
Des évaluations de risques sanitaires (EQRS), réalisées sur la base des résultats d'analyses, portant sur la phase travaux et les différents usages prévus dans l'ensemble immobilier ont conclu à l'absence de risques inacceptables.

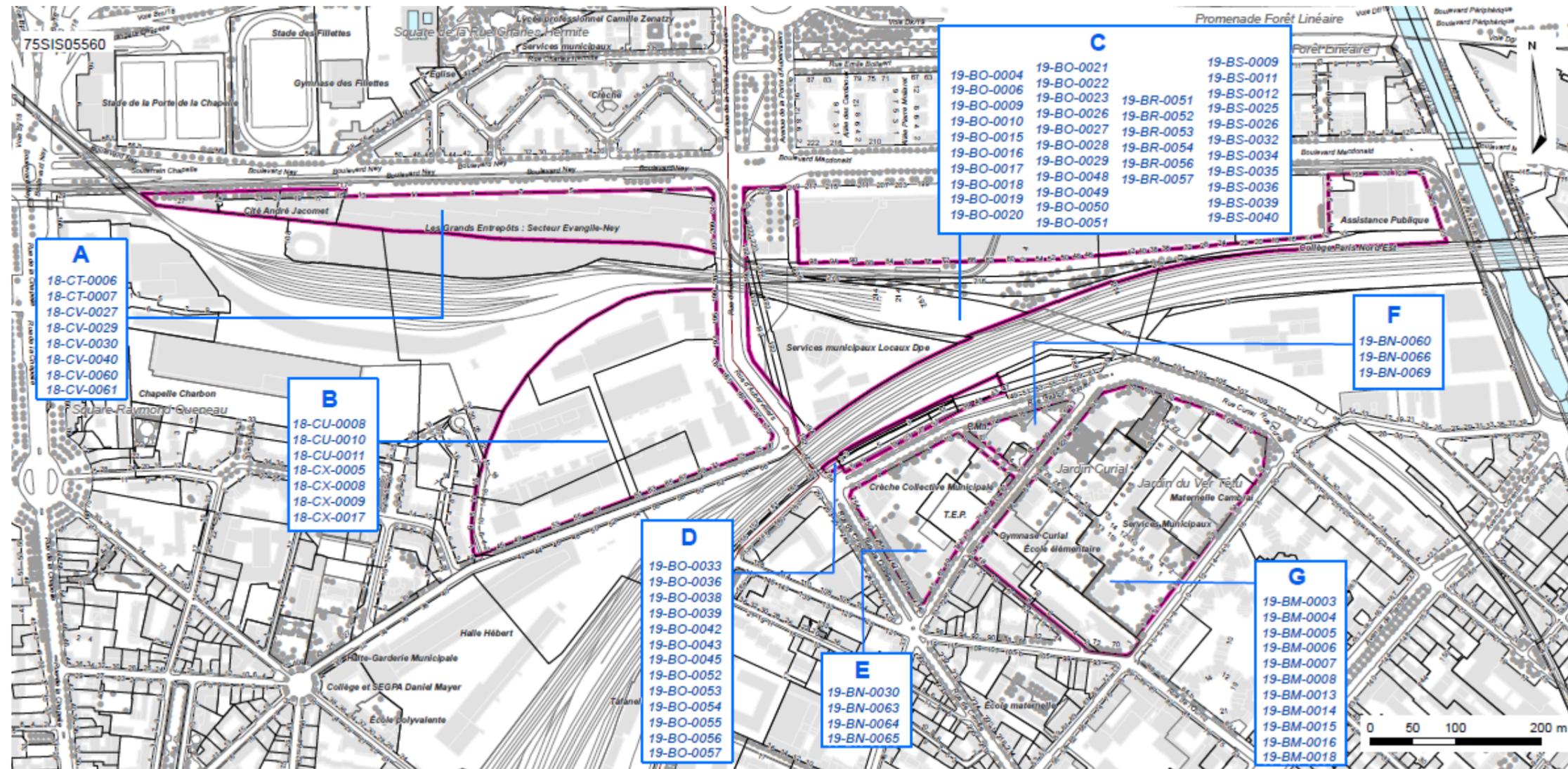
En dernier lieu, l'exploitant a transmis les derniers justificatifs relatifs au démantèlement des installations (cuve de carburant, matériaux amiantés).

L'inspection des installations classées a jugé que la mise en sécurité du site est effective et que la réhabilitation du site est achevée.

État technique : Site évalué (IEM « interprétation de l'état des milieux » et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté.

Références aux inventaires : Site BASIAS IDF7503032, établissements 65.14707 et 75.4214 (Base S3IC).





Adresse du SIS : 84, rue Curial

Localisation : ÎLOTS 1 et 2

Emprise E : 2-10, rue Gaston Tessier/234-254, rue de Crimée/65-83, rue Curial/1-11, rue Henri Verneuil (19<sup>ème</sup>)  
 Emprise F : 85-93, rue Curial/12-18, rue Gaston Tessier/2-10, rue Henri Verneuil, emprise de la voie AT/19 (19<sup>ème</sup>)  
 Emprise G : 80-110, rue Curial/1-9B, rue de Cambrai, emprise de voirie au droit des n<sup>os</sup> 1-3/70-72, rue de l'Ourcq, emprise de voirie au droit des n<sup>os</sup> 70-72/2-18, passage Wattieaux, emprise de voirie au droit des n<sup>os</sup> 2-6/emprises des rues Colette Magny, Bernard Tétu, Docteur Lamaze/emprise de la voie AO/19 (19<sup>ème</sup>)

ÎLOT 3

Emprise A : 209-215, rue d'Aubervilliers/1-27, boulevard Ney, emprise de voirie au droit des n<sup>os</sup> 23-27 (18<sup>ème</sup>)  
 Emprise B : 175-199, rue d'Aubervilliers/45-77 rue de l'Évangile/2-20 et (en partie) 5, rue Moussorgsky/ emprise partielle de la rue Moussorgsky (18<sup>ème</sup>)  
 Emprise C : 192-224, rue d'Aubervilliers, emprise de voirie au droit du n<sup>o</sup>192/221-225 et 129-139, boulevard Macdonald/33-41, quai de la Gironde (19<sup>ème</sup>)  
 Emprise D : 1-47, rue Gaston Tessier/256, rue de Crimée (19<sup>ème</sup>)

Caractéristiques du SIS

Le site a été exploité comme usine à gaz par divers exploitants depuis 1856. La société GAZ DE FRANCE, dernier exploitant, a repris le site en 1946 suite à sa nationalisation. Le site comprenait une usine à gaz, une chaudronnerie, un atelier de produits chimiques, un chantier à coke et un chantier de gazomètres. Les installations industrielles ont été démantelées entre 1959 et 1969.

Le site a été divisé en trois îlots numérotés de 1 à 3. Les îlots 1 et 2 correspondent à la cité Michelet dont la construction a débuté en 1969/1970, et l'îlot 3 correspond à une zone industrielle.

Le 13 mai 2002, la préfecture de police a été informée à travers une étude géotechnique de l'existence d'une pollution ponctuelle par des hydrocarbures de nature indéterminée à proximité du groupe scolaire Curial situé dans la cité Michelet (84, rue Curial). Des études menées entre juin et août 2004 dans le groupe scolaire Curial, les crèches au 85 et 95, rue Curial et le centre d'animation rue Curial ont conclu que pour tous les composés ayant des effets reconnus sur la santé, les niveaux mesurés dans les lieux de vie sont inférieurs aux valeurs toxicologiques de référence et satisfont aux recommandations en vigueur.

Une cuve d'hydrocarbures a été découverte le 17 octobre 2003, conduisant à la découverte de présence d'hydrocarbures aromatiques dont du naphthalène.

**19<sup>ème</sup> (et 18<sup>ème</sup>) ARRONDISSEMENT-S (suite)****75SIS05560 « ANCIENNE USINE À GAZ DE LA VILLETTE » (suite)**

Des études, historique et environnementale, ont eu lieu courant 2004 et 2005. Une étude réalisée en juillet 2004 par la société TECHNOSOL, a fait état de débris charbonneux, d'impacts dus au goudron, d'impacts dus au coke, d'impacts dus aux mâchefers. Les analyses chimiques révèlent de faibles concentrations en hydrocarbures totaux, des impacts ponctuels en arsenic, cuivre et plomb, la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), la présence ponctuelle de BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes), la présence de cyanures, de très faibles concentrations de composés organo-halogénés volatils (COHV) et la présence de phénols. Les analyses des eaux de la nappe superficielle ont mis en évidence des impacts en hydrocarbures totaux (HCT), hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), benzène, toluène, phénol, crésols et 4-étylphénol.

Les travaux de dépollution ont consisté au suivi environnemental de la phase d'excavation et de terrassement.

Finalement en janvier et avril 2006, une étude des risques sanitaires (ERS) est fournie pour les îlots 1 et 2. Ces ERS concluent que les objectifs des scénarios d'expositions, correspondant à un usage du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation, sont atteints et conseillent de supprimer toute possibilité de contact direct avec les terres. Au vu de l'usage actuel de l'îlot 3 (industriel) et de l'impossibilité de réaliser des forages, seule une étude historique est réalisée.

État technique : Site évalué (IEM « interprétation de l'état des milieux » et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté.

Références aux inventaires : Néant

**75SIS05400 « HALTE-GARDERIE ET CRÈCHE COLLECTIVE MUNICIPALE HENRI RIBIÈRE »**

Adresse du SIS : 8-10, rue Henri Ribière

Localisation : 8-10, rue Henri Ribière

Caractéristiques du SIS

L'État a engagé une démarche de diagnostics des sols dans les établissements accueillant des enfants ou adolescents, construits sur ou à proximité d'anciens sites industriels.

Dans ce cadre, des investigations ont été réalisées dans les locaux de la halte-garderie et de la crèche collective en 2015.

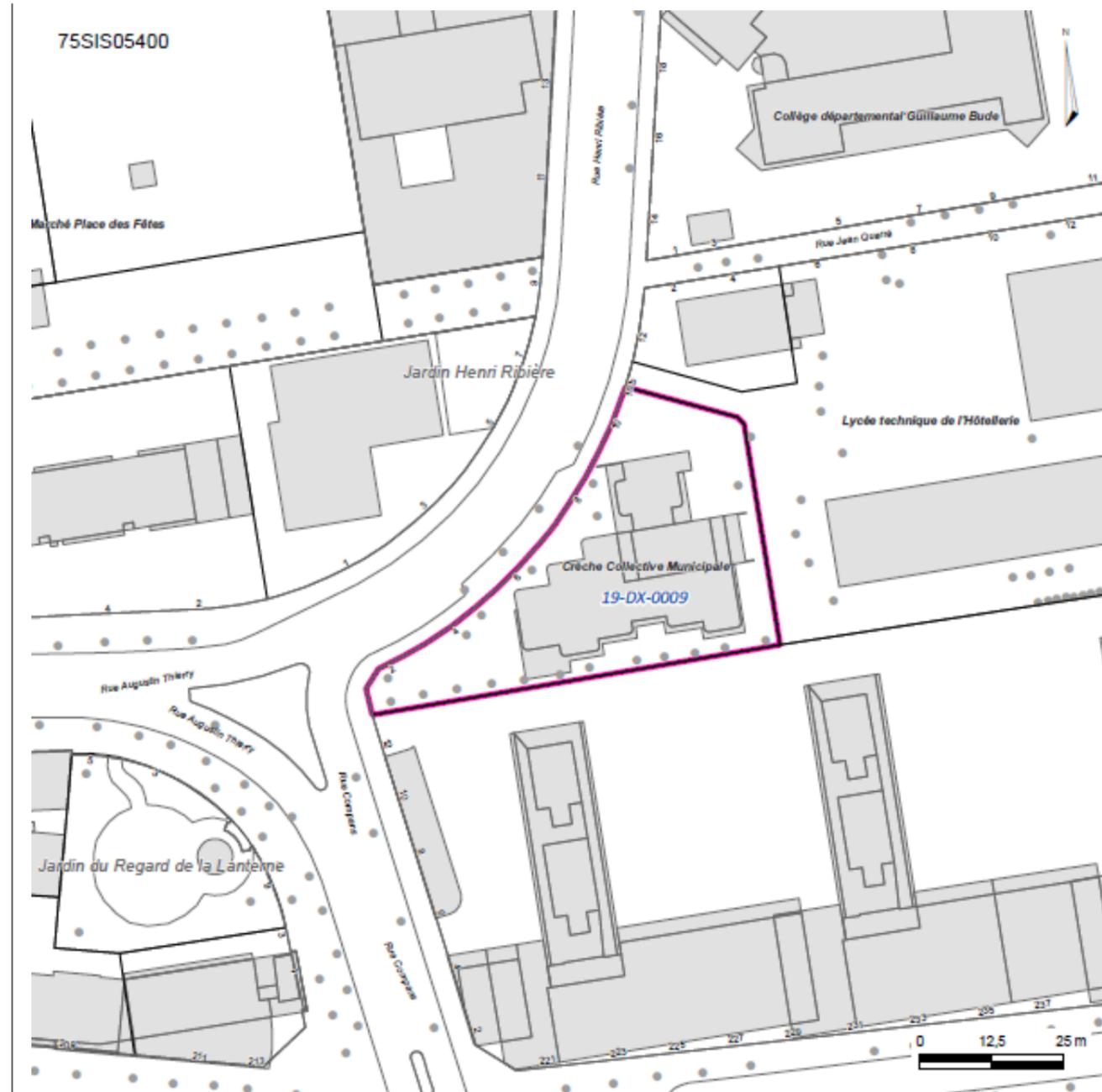
Des hydrocarbures, de l'arsenic et du nickel ont été retrouvés dans les sols superficiels des zones enherbées de la crèche et de la halte-garderie à des teneurs ne posant pas problème. Les résultats des investigations ont également révélé la présence de trichloroéthylène et de benzène dans l'air du sol ainsi qu'une dégradation de la qualité de l'air par le trichloroéthylène dans certaines pièces de l'établissement. Des mesures de gestion ont été recommandées au maître d'ouvrage, notamment pour limiter l'accès aux locaux concernés, localiser la source de pollution et dans l'attente, mettre en place un suivi de la qualité de l'air à l'intérieur des locaux de la halte-garderie et de la crèche.

Des actions ont été engagées par le maître d'ouvrage de l'établissement dans ce cadre.

État technique : Site concerné par une action nationale de l'Etat (diagnostic ETS « établissements sensibles »).

Observations : Le bâtiment du groupe Henri Ribière a été construit entre 1971 et 1981. Il accueille une halte-garderie et une crèche collective.

Références aux inventaires : Site BASIAS IDF7500662.

**75SIS05463 « CRÈCHE COLLECTIVE ROUEN »**

Adresse du SIS : 13, rue de Rouen

Localisation : 7-9 et 13-13T, rue de Rouen

Caractéristiques du SIS

L'État a engagé une démarche de diagnostics des sols dans les établissements accueillant des enfants ou adolescents, construits sur ou à proximité d'anciens sites industriels.

(...)

## Secteurs d'information sur les sols

### 19<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT (suite)

#### 75SIS05463 « CRÈCHE COLLECTIVE ROUEN » (suite)

Dans ce cadre, les résultats des investigations réalisées en 2015 dans les locaux de la crèche collective ont révélé la présence de mercure dans l'air du sol. L'air intérieur des locaux n'est pour autant pas dégradé, la dalle du bâtiment assurant un rôle protecteur.

Le site est compatible avec son usage actuel sous réserve, en particulier, du maintien en bon état de la dalle du bâtiment.

La localisation de la source de pollution et son traitement ont été recommandés au maître d'ouvrage et dans l'attente, la mise en place d'un suivi de la qualité de l'air à l'intérieur des locaux de la crèche.



Des actions ont été engagées par le maître d'ouvrage de l'établissement dans ce cadre.

État technique : Site concerné par une action nationale de l'Etat (diagnostic ETS « établissements sensibles »).

Références aux inventaires : Site BASIAS IDF7509471

### 20<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

#### 75SIS03611 « SOCIÉTÉ METALLIUM »

Adresse du SIS : 96, rue des Haies

Localisation : 94-96B, rue des Haies

#### Caractéristiques du SIS

La société METALLIUM exploitait à cette adresse un atelier de traitement de surface. La société a effectué sa déclaration de cessation d'activité le 22 janvier 1998.

Un diagnostic de sol réalisé en janvier 1997 a mis en évidence une pollution des sols au cadmium, cyanures et au zinc.

Lors de la démolition des bâtiments, de nouveaux sondages ont été réalisés et ont confirmé la pollution des sols par le cadmium. L'étendue de la pollution a été recherchée. Les travaux de dépollution ont été réalisés du 22 au 26 février 2001 au 26 février 2001. Une pollution résiduelle au cadmium a été constatée.

L'usage futur du site est une crèche/école maternelle.

L'étude des risques sanitaires (EDR « évaluation détaillée des risques ») a été transmise le 19 février 2001 et conclut à un risque sanitaire pour les substances à seuil et sans seuil notamment par ingestion de cadmium pour les enfants. Toutefois il est indiqué que le remplacement de la couche superficielle de sol, située sous le futur jardin de la crèche par de la terre arable, supprimera l'exposition au cadmium, aux cyanures et au zinc.

Par courrier de la préfecture de police du 6 juin 2001, il est demandé à l'aménageur de conserver en mémoire l'historique du site et de se conformer à des mesures techniques afin d'assurer la sécurité et la santé publique.

État technique : Site évalué (IEM « interprétation de l'état des milieux » et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté.

Observations : Mesures techniques demandées dans le courrier préfectoral du 6 juin 2001 :

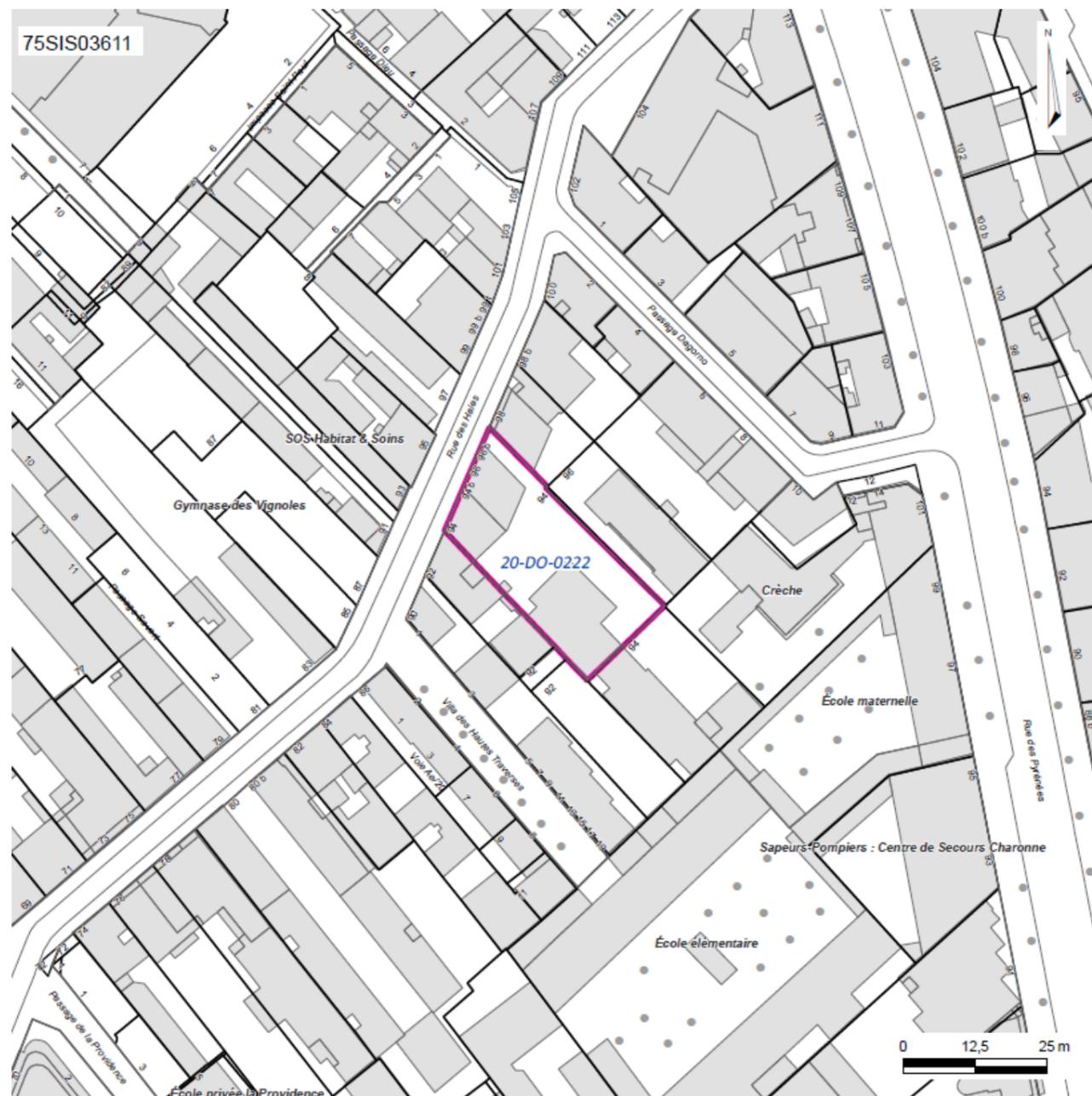
- pour les zones destinées à recevoir des jardins : décaisser le sol superficiel sur une profondeur de 1 mètre et remplacer par de la terre arable ;
- assurer la pérennité de la couverture de terre arable ;
- installer un grillage avertisseur en fond de fouille avant remblaiement par la terre arable ;
- ne pas cultiver de fruits et de légumes dans les jardins ;
- ne pas mettre en contact les gaines techniques du bâtiment avec de la terre polluée.

Références aux inventaires : Site BASIAS IDF7500009.

(...)

20<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT (suite)

## 75SIS03611 « SOCIÉTÉ METALLIUM » (suite)

75SIS05380 <sup>(1)</sup> « HALTE GARDERIE ET CRÈCHE COLLECTIVE MALTE BRUN »

Adresse : 19, rue Malte Brun

Localisation : 19, rue Malte Brun/Voie BT/20

Caractéristiques du SIS

L'État a engagé une démarche de diagnostics des sols dans les établissements accueillant des enfants ou adolescents, construits sur ou à proximité d'anciens sites industriels.

dans ce cadre, des investigations ont été réalisées dans la halte-garderie et la crèche collective en 2015.

## Halte-garderie :

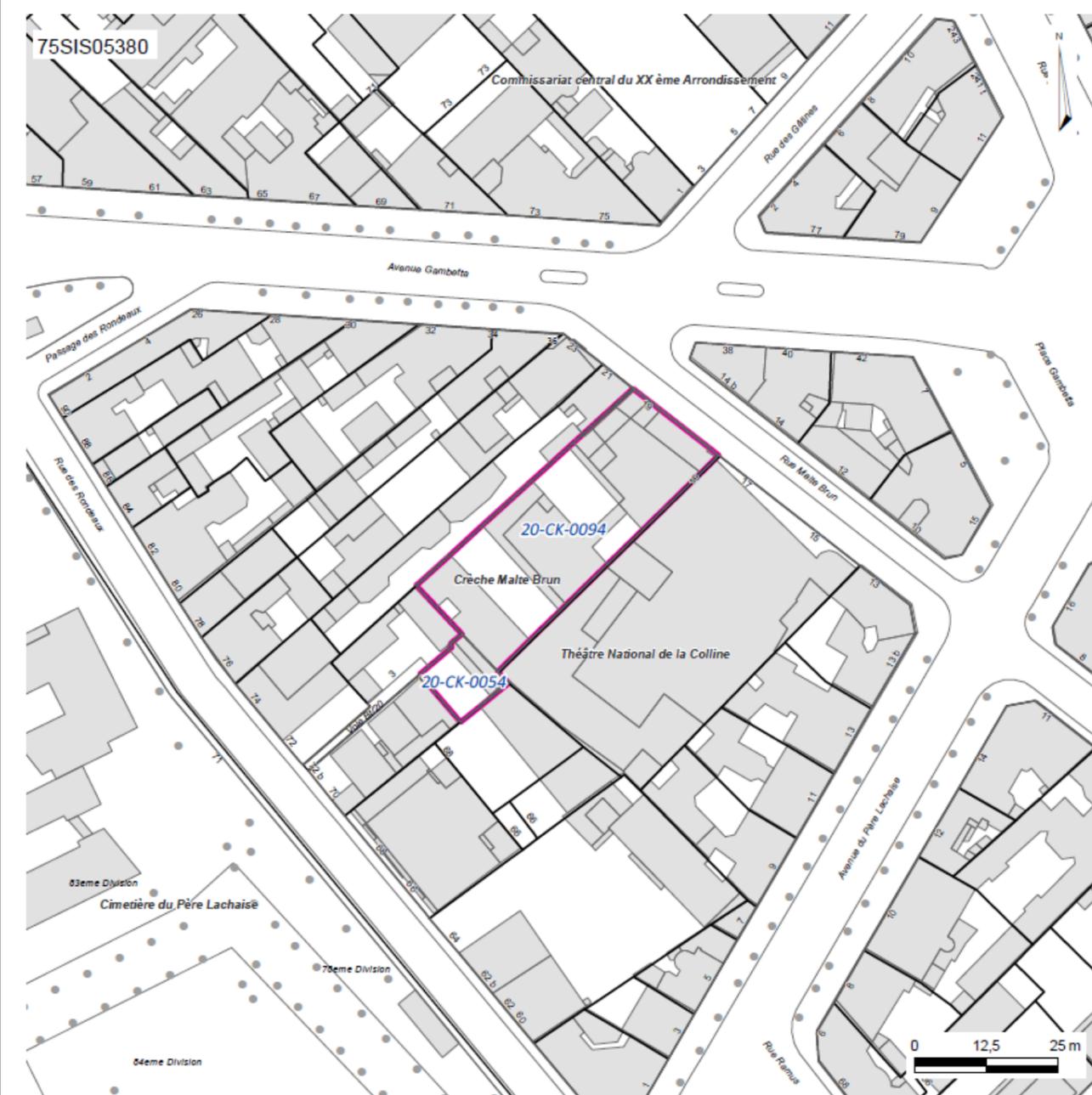
Les résultats des investigations ont notamment révélé la présence de mercure et de trichloroéthylène dans l'air du sol ainsi qu'une dégradation de la qualité de l'air dans certaines pièces de l'établissement. Des mesures de gestion ont été recommandées au maître d'ouvrage, notamment pour limiter l'accès aux locaux concernés, localiser la source de pollution et dans l'attente, mettre en place un suivi de la qualité de l'air à l'intérieur des locaux de la halte-garderie.

Des actions ont été engagées par le maître d'ouvrage de l'établissement dans ce cadre.

## Crèche collective :

Les résultats des investigations réalisées sur les terrains de la crèche collective ont mis en évidence la présence d'hydrocarbures dans les sols superficiels à des teneurs ne posant pas problème.

Des composés organohalogénés volatils (COHV) ont été retrouvés dans l'air du sol. L'air intérieur des locaux n'est pour autant pas dégradé, la dalle du bâtiment assurant un rôle protecteur.(...)



## Secteurs d'information sur les sols

### 20ème ARRONDISSEMENT (suite)

75SIS05380 <sup>(1)</sup> « HALTE GARDERIE ET CRECHE COLLECTIVE MALTE BRUN » (suite)

Le site est compatible avec son usage actuel sous réserve, en particulier, du maintien en bon état de la dalle du bâtiment.

La localisation de la source de pollution et son traitement ont été recommandés au maître d'ouvrage et dans l'attente, la mise en place d'un suivi de la qualité de l'air à l'intérieur des locaux de la crèche.

Des actions ont été engagées par le maître d'ouvrage de l'établissement dans ce cadre.

État technique : Site concerné par une action nationale de l'État (diagnostic ETS « établissements sensibles »)

Observations : Les terrains sont occupés par une halte-garderie et une crèche collective.

Références aux inventaires : Site BASIAS IDF7507623.

<sup>(1)</sup> Secteur figurant à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n°75-2020-01-13-001 sous l'identifiant 75SIS05382